

Au joint français les ouvriers bretons...



**Michel
PHILIPPONNEAU**



PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRETAGNE

Au Joint français
les ouvriers bretons

**Au Joint français
les ouvriers bretons**

Michel Philipponneau

Au Joint français
les ouvriers bretons

Michel Phlipponneau

SAINT-BRIEUC

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRETAGNE

10, rue Vicairie

1972

avant-propos

Pour avoir rédigé en 1956 un inventaire des possibilités d'implantation industrielles en Bretagne¹ destiné à faire connaître aux entreprises extérieures les possibilités que leur offre une Bretagne nouvelle, s'adaptant à la civilisation technique de la fin du xx^e siècle, j'ai une dette à acquitter envers mes camarades ouvriers du Joint français dont la ténacité bien bretonne a donné à ce conflit une dimension nationale en posant le problème de la décentralisation industrielle, celui de l'exploitation de la main-d'œuvre provinciale par les usines pirates installées par des firmes multinationales en régions sous-développées.

Dans cet inventaire, je faisais valoir tous les facteurs qui justifiaient pour un industriel le choix de la Bretagne comme lieu d'implantation d'une nouvelle

(1) M. PHILIPPONNEAU : *Inventaire des possibilités d'implantations industrielles en Bretagne*. C.E.L.I.B. 1956.

usine : matières premières insuffisamment travaillées et exportées à l'état brut, marché nouveau, vastes espaces disponibles, amélioration des infrastructures, cadre de vie agréable ; mais je soulignais aussi que les collectivités locales faisaient un gros effort financier pour attirer des industries en aménageant des zones industrielles rétrocedées à bas prix, en améliorant les conditions de fonctionnement des usines, en consentant des dégrèvements fiscaux : j'insistais enfin sur le fait que pendant une période se caractérisant par une pénurie de main-d'œuvre dans la région parisienne, conduisant les entreprises à une surenchère sur le niveau des salaires, la Bretagne disposait au contraire d'une main-d'œuvre surabondante. L'organisation syndicale y était moins forte que dans les régions hautement industrialisées. Pendant longtemps les salaires demeureraient inférieurs aux salaires parisiens.

J'étais cependant militant syndicaliste et lors d'une Ecole normale ouvrière organisée pour la formation des militants par la C.F.T.C. d'alors, devenue la C.F.D.T., je fis part à mes camarades de mes scrupules. « Si dans cet inventaire, je fais état de tels arguments, vous allez justement me traiter de négrier au service du capitalisme. » La réponse fut immédiate et unanime et R. Duvivier s'en souvient sans doute : « Ne t'en fais pas mon vieux, amène nous d'abord des industries, on s'en arrangera ensuite. »

J'ai déjà observé² que mes camarades syndicalistes étaient sans doute trop optimistes en sous-estimant la

(2) M. PHILIPPONNEAU : *Debout Bretagne !* P.U.B. 1970, p. 107-108.

force des entreprises capitalistes extérieures qui allaient effectivement chercher à exploiter au maximum la main-d'œuvre bretonne et réussir souvent à empêcher toute pénétration syndicale dans leurs établissements bretons, à commencer par la plus importante, Citroën. Ils négligeaient aussi le fait que le succès des méthodes adoptées par les entreprises extérieures allait inciter nombre de chefs d'entreprises bretonnes, supportant jusqu'alors le syndicalisme comme un mal nécessaire à adopter des procédés identiques avec le bienveillant appui du personnel politique traditionnel. Ce dernier était en effet peu soucieux de voir sa clientèle électorale encadrée et éclairée par des organisations syndicales, capables d'ouvrir les yeux des citoyens sur les rapports entre le pouvoir politique et le pouvoir économique.

Cependant, jusqu'en 1964, les chefs d'entreprises bretonnes représentées à la commission régionale d'expansion économique du C.E.L.I.B. ont eu conscience que leurs intérêts ne se dissociaient pas de ceux des ouvriers, que l'industrialisation massive de la Bretagne serait bénéfique pour tous, mais que cette industrialisation ne pourrait se faire aux dépens de la classe ouvrière par une exploitation systématique d'une main-d'œuvre abondante, et par conséquent à bon marché.

La Bretagne avait besoin de beaucoup d'emplois, mais surtout d'emplois qualifiés, pour répondre aux demandes des jeunes qui allaient arriver en masse à l'âge actif en ayant acquis une bonne formation, grâce à l'effort entrepris dans tous les ordres d'enseignement, du technique au supérieur.

Pour conserver les jeunes en Bretagne, pour empêcher ce « brain-drain », ce « drainage des cerveaux », caracté-

ristique des pays sous-développés, il fallait leur offrir des emplois et des salaires équivalents à ceux qu'ils trouveraient dans les régions industrialisées. L'élévation des salaires, du niveau de vie, favoriserait toutes les activités économiques, de la construction au commerce, aux services et aux industries liées au marché régional.

C'est la raison pour laquelle, dans le projet de loi-programme pour la Bretagne de 1962, j'avais réussi à faire accepter par les représentants du patronat et des cadres une disposition qui intéressait surtout les syndicats ouvriers. Un article de ce projet prévoyait la suppression immédiate des abattements de zones de salaires, l'alignement progressif des salaires réels sur les salaires parisiens. Pour inciter les entreprises à adopter cette politique, le projet stipulait que pour bénéficier d'une aide publique (prime d'équipement, prêts spéciaux, dégrèvement fiscal), les entreprises devraient ne pas tenir compte des abattements de zones de salaires et adopter des conventions collectives avec les syndicats pour aboutir à une égalisation progressive des salaires réels avec les salaires parisiens. Les entreprises devraient donc reconnaître le rôle des organisations syndicales dans leur fonctionnement.

Cette unanimité du patronat, des cadres, des organisations syndicales aurait permis de maîtriser le processus d'industrialisation par les entreprises extérieures. Elle était liée à la dynamique d'un réveil régional, dont le projet de loi-programme constituait la plus éclatante manifestation. Mais elle inquiétait autant le pouvoir que les forces réactionnaires traditionnelles.

Le refus du pouvoir de déposer le projet de loi-programme qu'il s'était engagé à présenter au Parlement

avant la fin de 1963 allait mettre un terme à cette unanimité. Le C.E.L.I.B., en refusant de mettre en cause le pouvoir politique qui torpillait le projet de loi-programme, allait démobiliser et par là diviser les forces régionales qui allaient agir en ordre dispersé. En 1967, la suppression de la commission régionale d'expansion privait les syndicats ouvriers d'un organisme d'étude et de contestation, que ne pouvaient remplacer des techniciens professionnels devant se garder de toute attaque à l'égard du pouvoir, s'ils désiraient conserver leur fonction.

Les syndicats ont mis du temps à en tirer les conséquences et c'est précisément, à l'occasion du conflit du Joint français, que la C.F.D.T. qui avait déjà pris cette décision le 11 mars, lors d'un Conseil régional, a enfin claqué la porte en ne voulant pas plus longtemps cautionner un organisme qui faisait le jeu du pouvoir.

Les notables s'en inquiètent ; ils cherchent à relancer le C.E.L.I.B. en lui rendant sa vocation contestataire. Mais parmi les quatre personnages chargés d'étudier les moyens de relance, figure J. Martray, l'ancien secrétaire général, l'ex-P.D.G. du Centre-Elysées-Bretagne qui depuis l'assemblée générale de Brest a tout fait pour démobiliser le C.E.L.I.B. et le mettre au service du pouvoir et des notables. On aurait pu penser qu'il aurait au moins la décence de préférer la retraite silencieuse et confortable du Conseil économique. Peut-être pense-t-il que les Bretons ont la mémoire courte, mais sa seule présence disqualifie le groupe chargé de proposer une nouvelle orientation à l'assemblée générale.

C'est la trahison des notables qui, à partir de 1964, a permis au patronat d'adopter, face aux forces syndicales

dispersées, une politique mise en cause en mai 1968, mais qui, devant le succès de l'opération « grande peur », a repris avec moins de prudence. Elle devait fatalement aboutir à une épreuve de force dont l'analyse est l'objet de cet ouvrage.

L'opinion régionale, puis nationale ne s'est pas trompée en se passionnant pour ce conflit opposant mille ouvriers, mille smigards bretons à la puissante et lointaine C.G.E. Il posait de multiples problèmes et en premier lieu celui du colonialisme intérieur, de la décentralisation industrielle par implantation en zone sous-développée de simples unités de fabrication, télécommandées de Paris, employant avec de bas salaires une main-d'œuvre d'origine paysanne, mal organisée syndicalement, mais capable de réactions très dures. Il a fallu mai 1968 pour que le syndicalisme puisse pénétrer dans l'usine.

Cela signifie-t-il que la greffe est mal prise, que le phénomène de rejet est inéluctable et par là, la politique d'industrialisation de la province par décentralisation industrielle est-elle condamnée ?

La question a été posée par les notables eux-mêmes, par des responsables régionaux qui comme le Président R. Pleven n'ont pas craint pour démobiliser les grévistes, d'agiter dans leurs journaux le spectre de l'arrêt de l'industrialisation régionale.

S'ils ont fait machine arrière, parce que l'opinion régionale n'a pas admis cette attitude scandaleuse, il est certain que dans le système économique et politique actuel, les grandes firmes, conscientes qu'il leur sera désormais moins facile d'exploiter la main-d'œuvre provinciale, manqueront d'enthousiasme pour engager

des opérations de décentralisation. C'est bien pourquoi tous ceux qui ont la volonté d'industrialiser leur région doivent contribuer à renverser ce système.

A cet égard, dans une région comme la Bretagne, où les forces politiques traditionnelles demeurent puissantes, l'affaire du Joint français constituera sans doute un élément majeur de l'évolution politique. Toutes les catégories sociales se sont senties concernées. Le sens de la justice, celui de la dignité humaine, qui sont des traits spécifiques du caractère breton ont rallié à la cause des travailleurs du Joint : les jeunes qui, avec l'ardeur de leur âge, ont vigoureusement manifesté leur solidarité, les paysans qui savent que beaucoup d'entre eux et surtout leurs enfants iront rejoindre ceux qui déjà ont dû quitter le travail de la terre pour celui de l'usine ; les municipalités ont exprimé le sentiment général de la population ; le clergé dont une fraction avait cessé depuis longtemps d'apparaître comme le soutien traditionnel des classes possédantes a très largement compris que cette affaire illustre les plus récentes positions pontificales.

Ce mouvement spontané, émotionnel, reflétant des tendances profondes, marque une évolution que le pouvoir et les notables vont s'efforcer de limiter, comptant sur le comportement cyclique du Breton, autre trait de son caractère. Après une période d'intense contestation, allant parfois jusqu'à la violence, le Breton a trop tendance à faire confiance à nouveau à ceux qui lui promettent une amélioration à long terme, dans un climat plus calme. Après le réveil régional des années 1961-1963, marqué par les manifestations paysannes, la bataille pour la loi-programme et la bataille du rail, a succédé le phénomène de reprise en

main par le pouvoir et les notables. Les manifestations de 1967 et l'éclat de mai 1968, ont assuré une majorité massive à l'U.D.R.

Il est donc nécessaire de fournir à tous ceux qui se sont sentis concernés par cette affaire du Joint français, un document de référence, une analyse qui leur permettra de lutter contre cet assoupissement probable de l'esprit de contestation, d'alimenter des réflexions sur la signification d'une lutte qui est bien loin d'être achevée.

En acceptant d'élaborer ce document, je m'acquitte d'une dette à l'égard des travailleurs du Joint français et reste fidèle à l'esprit de Debout Bretagne ! Les travailleurs du Joint ne se sont pas seulement battus pour une simple affaire de 70 centimes si légitime soit-elle. Ils se sont battus pour leur propre dignité, comme pour rendre à la Bretagne sa dignité, ils se sont battus pour assurer cette décolonisation totale, économique et culturelle autant que politique, qui constituera l'évènement majeur de l'histoire de Bretagne pendant le dernier tiers du *xx*^e siècle.

l'implantation du joint français

L'implantation de l'usine du Joint français à Saint-Brieuc en 1952 s'inscrit dans la phase de forte expansion industrielle enregistrée en Bretagne au début des années soixante.

Cette usine est l'une des premières à franchir « le mur des 400 kilomètres » qui semblait constituer un obstacle insurmontable pour les industriels parisiens en mal de décentralisation. C'est à la même époque que la C.S.F. s'installe à Brest et que le C.N.E.T. implanté à Lannion commence à attirer les firmes d'électronique.

Le Joint et la politique de décentralisation industrielle.

L'implantation d'usines décentralisées a joué un rôle essentiel dans le processus d'industrialisation pendant la période faste 1960-1965, durant laquelle les créations annuelles d'emplois en Bretagne approchaient en moyenne de 4 000, dont les deux tiers étaient d'origine extérieure. Le décollage économique de la Bretagne paraissait bien amorcé grâce à l'implantation d'unités

modernes de production assurant des fabrications jusqu'alors inconnues dans la région.

Les responsables régionaux et locaux voyaient ainsi aboutir les efforts qu'ils n'avaient pas ménagé depuis l'élaboration du premier plan breton de 1953, et ces opérations montraient l'utilité de *l'inventaire des possibilités d'implantations industrielles* de 1956. Le projet de loi-programme de 1962 visait à l'améliorer et à rendre le phénomène irréversible.

L'action menée par le C.E.L.I.B. d'alors, organe de réflexion, d'action, de contestation, avait contribué à faire prendre conscience à l'Etat de la nécessité de définir une politique d'aménagement du territoire dont la décentralisation industrielle constituait un élément important.

Le décret Mendès-France de janvier 1955, en limitant le développement industriel dans l'agglomération parisienne, obligeait les industries parisiennes en expansion à implanter leurs nouvelles unités de production en province. Ce décret est effectivement à l'origine de nombreuses décentralisations en Bretagne, comme l'avait fait Citroën qui s'était installé à Rennes parce qu'on lui avait refusé toute extension dans la région parisienne. Le Joint français ne pouvant développer ses installations de Bezons devait trouver un point de chute en province.

On doit souligner que cette politique a considérablement évolué depuis la publication du Livre blanc de M. Delouvrier, et la création des villes nouvelles du district de Paris, dotées de zones d'activité accueillant les industries de Paris et de sa proche banlieue. Citroën se « décentralise » du quai de Javel à Aulnay-sous-Bois, et il est probable qu'aujourd'hui le Joint français se « décentraliserait » non de Bezons à Saint-Brieuc, mais de Bezons à Trappes ou Cergy-Pontoise !

Les mesures diverses contenues notamment dans les

décrets Pflimlin de juin 1955 ont également favorisé le mouvement de décentralisation : primes d'équipement, aides de l'Etat pour la formation de la main-d'œuvre, création de sociétés d'économie mixte pour les travaux d'infrastructure, dégrèvements fiscaux.

La Bretagne a su tirer parti à fond de ces dispositions. La procédure d'attribution des primes d'équipement lui a été favorable jusqu'en 1964 puisqu'elle était une des rares régions où les entreprises pouvaient bénéficier d'une prime atteignant 20 % des investissements. En 1964, la réforme du régime des aides a eu des conséquences catastrophiques, non seulement parce que le taux était réduit à 15 %, mais surtout parce que les zones bénéficiaires ont été très largement étendues, assurant aux entreprises un choix beaucoup plus important ;

L'aide (confidentielle) de l'Etat

Le Joint français a évidemment bénéficié du taux maximum de la prime d'équipement. Si le montant exact est demeuré confidentiel, il a dû être de l'ordre de 6 à 7 millions de francs. La prime représente 15 à 20 % des investissements et peut atteindre 10 000 francs par emploi créé. En 1963, deux entreprises des Côtes-du-Nord créant 450 emplois ont bénéficié d'une prime de 2 956 000 francs soit 6 500 francs par emploi créé¹.

Il faut ajouter à ce don gratuit de l'Etat la prise en charge d'une partie des frais de formation du personnel, aide pouvant atteindre 1 000 francs par ouvrier. Comme depuis 1962, 3 300 personnes ont travaillé au Joint français, la participation de l'Etat a pu dépasser 3 millions de francs. L'avantage est considérable pour la firme. Il explique qu'elle ne cherche

1. Rapport du F.D.E.S. 1964.

pas à limiter le *turn-over*, la rotation du personnel, par une politique de hauts salaires et de primes diverses de fidélité, comme elle le fait dans la région parisienne où la formation du personnel demeure à sa charge.

Il serait normal que le montant des avantages consentis par l'Etat soit publié ; il y aurait là un moyen d'exercer une pression sur l'entreprise pour qu'elle adopte une politique plus normale à l'égard du personnel. Dissimuler à l'opinion et aux syndicats l'importance de l'aide de l'Etat révèle parfaitement l'attitude des pouvoirs publics. Pendant toute la durée du conflit, à aucun moment le ministère du Travail ou la préfecture n'ont rappelé publiquement que l'entreprise avait largement bénéficié d'une aide de l'Etat, qui doit être de l'ordre de 10 millions de francs, c'est-à-dire, un milliard d'anciens francs.

L'aide des collectivités locales

A côté de cette action de l'Etat, celle des collectivités locales a été considérable.

L'origine de l'entreprise remonte à 1907 avec la constitution de la société française de joints et de caoutchouc qui construit à Bezons la première usine française de joints d'amiante et de caoutchouc comprimés. Elle devient, en 1922, filiale de la Compagnie générale d'électricité sous la raison sociale de Joint français. L'essor de l'entreprise n'a cessé de s'affirmer avec de nouvelles fabrications répondant aux besoins d'un marché sans cesse élargi et à l'adoption de nouvelles techniques. L'usine-mère de Bezons, ne peut se développer sur place. Vers 1960, la société cherche à se décentraliser et réalise de multiples études avant de choisir un lieu d'implantation, mettant en concurrence de nombreuses municipalités, intéressées par une entreprise solide pouvant créer plus de 1 500 emplois. Si Saint-Brieuc l'a emporté, la ville le doit aux initiatives

conjointes du C.E.L.I.B. qui avait fait connaître les possibilités de la Bretagne et de la municipalité qui avait bien préparé l'accueil.

L'une des premières en Bretagne, la municipalité de Saint-Brieuc a fait appel à la S.E.M.E.A.B. (Société d'économie mixte pour l'équipement et l'aménagement de la Bretagne) afin de réaliser de grands équipements : pénétrante et viaduc routier et zones industrielles. A la demande de la ville, la S.E.M.E.A.B. a acquis et aménagé une première zone industrielle de 60 hectares desservie à la fois par le rail et la pénétrante urbaine à 4 voies et réalisé tout l'équipement indispensable.

La ville a consenti un gros effort financier pour équiper cette zone industrielle car elle n'ignorait pas qu'en période de concurrence entre municipalités désireuses d'attirer de nouvelles industries, celles qui pourraient offrir immédiatement un terrain tout équipé et si possible à bas prix auraient plus de chances de l'emporter. Au total, les dépenses concernant cette zone industrielle se sont élevées à plus de 11 millions de francs (11 549 572 francs d'après le bilan prévisionnel de 1966).

Cette politique a été efficace, mais le Joint français n'a pas été seulement satisfait de trouver à Saint-Brieuc un terrain de 14 hectares, bien situé, lui laissant de très larges possibilités d'extension. Il a fait valoir que des offres intéressantes lui étaient faites par d'autres collectivités et qu'il n'accepterait finalement de s'établir à Saint-Brieuc qu'à un certain nombre de conditions.

Ces conditions ont été acceptées par la municipalité, dirigée alors par M^r Poupart, de tendance centriste, mais où la gauche était déjà bien représentée grâce au système de la représentation proportionnelle. Pour satisfaire l'entreprise, la ville consent un effort financier extraordinairement important que l'opinion publique ne lui a jamais reproché, car elle était très sensibilisée par le problème de l'emploi et aucun sacrifice ne paraissait

excessif pour assurer la création des 1 500 à 2 000 emplois prévus à l'origine.

La ville cède 140 660 mètres carrés de terrain industriel aménagé par la S.E.M.E.A.B. pour la somme de 0,01 franc le mètre carré soit 1 406 francs au total, alors que le prix de vente aux autres industriels varie de 12,50 francs à 45 francs, le prix de revient moyen s'élevant à 18,04 francs le mètre carré de surface utile. Le cadeau municipal s'élève ainsi à 2 636 100 francs, et, par rapport aux autres entreprises, les plus favorisées qui ont acquis le terrain à 12,50 francs le mètre carré, le Joint a réalisé une économie de 1 758 694 francs.

D'autre part, la ville prend en charge l'aménagement des espaces verts grâce auxquels, avec ses bâtiments modernes, l'usine présente un caractère esthétique marqué. Ce caractère, à proximité d'une artère de très grande circulation constitue un élément de publicité intéressant. Lors de l'affaire du Joint la grande presse a célébré ce caractère d'usine verte, avec ses pelouses, ses lignes d'arbres. Elle a rarement indiqué que cet effort esthétique avait coûté 95 000 francs environ à la ville.

D'autre part, l'usine avait des besoins considérables en eau. La ville a réalisé les travaux indispensables pour les satisfaire, mais a pris en charge l'essentiel des investissements. Un mémorandum du 3 novembre 1961 prévoit pour une période de 5 ans, une fourniture à très bas prix : 0,10 franc le mètre cube alors que le tarif appliqué aux autres établissements de la zone industrielle est alors de 0,35 franc le mètre cube ; et celui des autres établissements de la ville 0,42 franc.

Lorsque cet avantage prend fin en 1968, l'entreprise a consommé 318 328 mètres cubes, ce qui représente un cadeau municipal supérieur à 100 000 francs (les tarifs normaux ayant augmenté depuis 1961 : ils sont actuellement de 0,60 franc pour l'eau à usage industriel).

L'effort le plus extraordinaire est représenté par l'attribution d'une prime de 700 francs par emploi créé

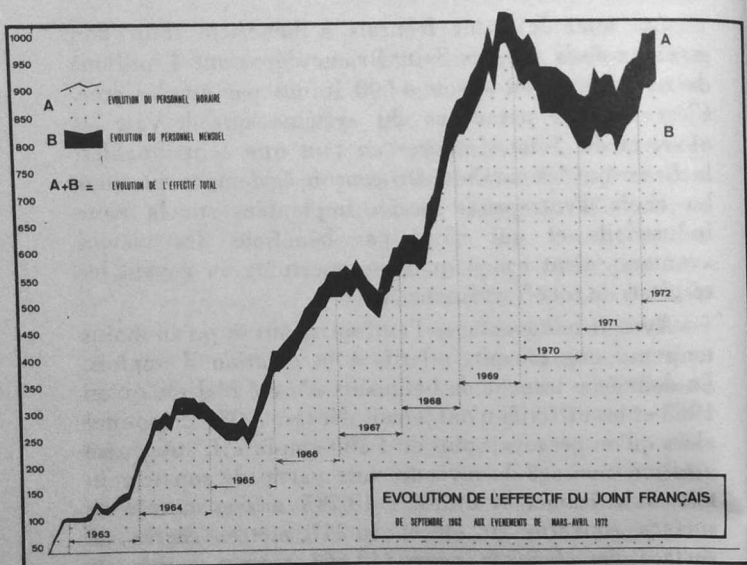
durant les premières années. Le montant de cette prime s'est élevé à 580 000 francs.

Enfin, la ville et le département ont appliqué un dégrèvement total de la patente pendant 5 ans, ce qui représente pour la ville un manque à gagner de 1 000 000 de francs.

Au total le Joint français a bénéficié d'un don gracieux de la ville de Saint-Brieuc dépassant 4 millions de nouveaux francs, soit 4 000 francs par emploi créé. C'est un des paradoxes du système que de voir les ouvriers du Joint, financer en tant que contribuables, la firme qui les emploie. On conçoit également que tous les chefs d'entreprises locales implantées sur la zone industrielle et qui n'ont pas bénéficié des mêmes avantages aient conçu quelque amertume en voyant les résultats de cet effort financier.

Avec de tels avantages, l'entreprise aurait pu au moins tenir ses engagements relatifs à la création d'emplois. La deuxième tranche de bâtiments n'a été réalisée qu'en 1968 et les effectifs n'ont jamais dépassé 1 031 personnes alors qu'on prévoyait plus de 1 500 emplois. L'entreprise a même envisagé de revendre une partie de son terrain très insuffisamment utilisé : 13 745 mètres carrés de surface couverte au sol et 16 747 mètres carrés de surface de plancher pour 140 663 mètres carrés de terrain. (A Bezons sur 56 371 mètres carrés, 23 051 mètres carrés sont couverts.) La municipalité s'est opposée à cette opération qui aurait permis à la société de réaliser un bénéfice scandaleux (prix d'achat 0,01 franc le mètre carré, prix de vente actuel, 40 à 50 francs). En fait c'est la ville qui serait en droit de reprendre à 0,01 franc le mètre carré le terrain incomplètement utilisé par suite de la non-réalisation de la troisième tranche prévue à l'origine.

La nouvelle usine a été rapidement mise en service puisque la première pierre a été posée le 28 mai 1962. Le premier atelier a fonctionné le 1^{er} septembre



Graphiques et cartes élaborés par R. TOINARD, Institut de géographie et d'aménagement de l'espace de l'Université de Haute-Bretagne, avec la collaboration de Sylvain PHILIPPONNEAU

1962, et la réception de la première tranche d'usine a été prononcée le 7 juin 1963. Les effectifs s'élevaient à 211 personnes dès le 1^{er} janvier 1964. Ils ont progressé constamment passant à 579 en 1967, à 855 en 1969. La deuxième tranche, réduite par rapport aux prévisions, commencée en 1967, n'a été mise totalement en service qu'en 1970, date à laquelle les effectifs s'élevaient à 1 031. Ils ont diminué en 1971 (900 au 1^{er} avril) pour remonter à 1 015 au moment du conflit.

Le Joint français et l'économie briochine

Malgré la réduction du programme primitif, il est certain que l'implantation du Joint français a joué un rôle dans le développement de l'agglomération briochine. Elle a contribué à stopper la longue décroissance de la population totale et à limiter la diminution de la population active qui caractérisaient les Côtes-du-Nord. Si le département dispose actuellement de quelques centres dynamiques, Lannion, Guingamp, Loudéac, l'effet d'implantations industrielles récentes, elles aussi d'origine extérieure, c'est surtout la croissance de l'agglomération briochine qui compense la dépopulation des zones rurales².

Le tableau suivant permet de suivre l'évolution de la population depuis 1954.

Evolution de la population totale

	1954	1962	1968
Ville de Saint-Brieuc...	37.670	47.037	54.763
Agglomération urbaine (4 communes)	50.302	62.013	72.227
Groupement d'urbanisme (13 communes)	63.222	75.835	87.429
Côtes-du-Nord	503.100	501.900	505.900

2. Analyse démographique d'après Mlle A. Rogier. *Population et population active de Saint-Brieuc*. Mémoire de maîtrise de géographie. Rennes 1970.

Le taux de croissance annuel de la population de l'agglomération est passé de 2,2 % pour la période 1954-1962 à 2,6 % pour la période 1962-1968. En Bretagne, pour cette période, ce taux n'est dépassé que par celui de Rennes pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants, et Saint-Brieuc est en bonne position parmi les agglomérations françaises de même importance. Cet accroissement est lié pour une part à un taux d'accroissement naturel de 1 % par an (taux de natalité 19,1 ‰, de mortalité 9,1 ‰ en 1968) et par une part plus importante (1,5 %) au mouvement d'immigration. En fait, c'est ce dernier qui explique le taux élevé d'accroissement naturel, très faible pour l'ensemble des Côtes-du-Nord (0,23 ‰). Les immigrants sont jeunes, ce qui explique les taux élevés de natalité, particulièrement dans les communes suburbaines où ils dépassent souvent 21 ‰, et les faibles taux de mortalité. Le solde migratoire positif qui était, pour l'unité urbaine, de 627 par an, de 1955 à 1962, est passé à 930 de 1962 à 1968. Près de 60 % des immigrants dans le groupement d'urbanisme viennent des autres communes du département, ce qui montre bien le rôle de fixation joué par Saint-Brieuc pour la population rurale des Côtes-du-Nord.

Cette immigration s'explique par l'augmentation sensible de l'emploi, plus marquée pendant la dernière période que pendant les années 1954-1962.

Evolution de la population active

	1954	1962	1968
Ville de Saint-Brieuc	14.088	16.904	20.116
Unité urbaine (4 communes)	19.032	23.795	26.848
Groupement d'urbanisme (13 communes)	24.831	27.954	32.852
Côtes-du-Nord	227.400	204.500	201.000

Sans doute l'accroissement global de l'emploi est dû

d'avantage à l'expansion du secteur tertiaire et à celle du bâtiment qu'à la création d'emplois dans les industries de transformation. Pendant la période 1954-1962 on observe 3 273 emplois supplémentaires pour le groupement d'urbanisme dans le secteur tertiaire, 787 dans le bâtiment et 221 seulement dans les industries de transformation. De 1962 à 1968, pour une période plus courte le nombre d'emplois supplémentaires est de 2 880 dans le secteur tertiaire, 1 405 dans le bâtiment, et 1 363 dans les industries de transformation. Le démarrage industriel est donc bien amorcé pendant la dernière période et il provoque incontestablement des effets induits sur le bâtiment et sur le secteur tertiaire. En milieu rural sous-développé, l'expansion du tertiaire ne peut-être spontanée comme on l'observe dans les régions déjà industrialisées où le secteur tertiaire s'accroît sans créations industrielles nouvelles. En Bretagne, c'est l'industrie qui apparaît comme le moteur nécessaire à l'expansion des autres secteurs. Une remarquable analyse géographique sur l'évolution de la structure de la population active dans les Côtes-du-Nord montre bien le phénomène³.

L'industrie de transformation briochine avec 6 291 emplois en 1968 pour le groupement d'urbanisme ne représente pourtant que 19,9 % de la population active. Sa structure se caractérise par la présence de quelques grands établissements (à l'échelle de la Bretagne) et de nombreuses petites entreprises.

Depuis quelques années on observe un dynamisme remarquable des grands établissements d'origine locale, en particulier l'usine d'appareils de chauffage au gaz Chaffoteaux-et-Maury (accroissement de 30 % des effectifs sur 6 ans), et les aciéries de Sambre-et-Meuse

3. M. Th. Le Forban. *L'évolution de la population active des Côtes-du-Nord*. Mémoire de maîtrise de géographie. Rennes 1971.

(23 %), ce qui montre que des entreprises bien gérées, même dans le secteur de l'industrie lourde ou semi-lourde, peuvent parfaitement réussir en Bretagne. Au total le développement des entreprises d'origine locale compte davantage que l'implantation d'entreprises extérieures (on ne compte guère avec le Joint français qu'une fabrique d'andouilles).

Cependant, cette implantation extérieure n'est pas négligeable comme le montrent les modifications dans la hiérarchie des usines entre 1964 et 1970.

Nombre d'emplois			
	1964		1970
1^{er} rang Chaffoteaux - et - Maury	1 200	1^{er} rang Chaffoteaux - et - Maury	1 538
2^e rang Sambre-et-Meuse	540	2^e rang Le Joint français.	896
3^e rang Chalos (bois) . . .	300	3^e rang Sambre-et-Meuse	680
4^e rang Le Joint français	287	4^e rang Chalos (bois) . .	320

L'apport de 1 000 emplois supplémentaires d'origine extérieure et ses effets induits sur le bâtiment et le secteur tertiaire a donc indubitablement joué un rôle sur le dynamisme de l'agglomération briochine observé depuis 10 ans.

Cependant, on peut observer que les effets induits sur les autres industries et le tertiaire supérieur sont à peu près nuls. Simple unité de fabrication télécommandée de Paris, l'usine du Joint n'a pas recours à la sous-traitance, ni à des services locaux importants, les travaux d'entretien confiés à des entreprises locales sont limités. La différence est considérable avec les entreprises locales disposant de services commerciaux et qui ont davantage recours à des services divers. Le seul effet économique de la présence du Joint est donc la distribution d'une masse salariale, répartie ensuite

entre les autres secteurs. Mais cette masse salariale est elle-même réduite par le fait que les cadres et le personnel qualifié tiennent une faible place et que la politique de bas salaires pratiquée par la firme réduit le pouvoir d'achat du personnel.

A cet égard, si les chefs d'entreprise locales pouvaient appréhender les effets que cette implantation d'une filiale de la puissante C.G.E., bénéficiant par ailleurs des libéralités des pouvoirs publics et des collectivités locales, pouvaient avoir sur le niveau des salaires et sur la marche de leur affaire, ils ont été vite rassurés.

Dès l'origine, les salaires pratiqués par le Joint français étaient plus bas que ceux que consentaient les entreprises locales. Il n'y a donc pas eu d'effet de débauchage. D'autre part, les organisations syndicales, solidement implantées dans les entreprises existantes, pénétraient difficilement dans la firme nouvelle et, par là, il apparaissait que les revendications salariales des ouvriers du Joint mettraient du temps à se manifester et à produire un effet d'entraînement sur les firmes locales. Le leitmotiv des ouvriers du Joint français pendant le conflit n'était pas seulement la réduction des écarts avec les salaires parisiens, mais plus simplement avec les salaires des entreprises briochines. Ces disparités entre les salaires du Joint et des entreprises locales représentaient d'ailleurs un avantage pour ces dernières, les patrons, devant une revendication syndicale, pouvant répondre que leurs salariés étaient en meilleure situation que ceux du Joint français.

L'implantation d'une « usine pirate » en milieu sous-industrialisé peut donc favoriser l'exploitation de l'ensemble des travailleurs. Ceux-ci en ont pris conscience ce qui explique l'extraordinaire mouvement de solidarité qui s'est manifesté à l'égard des ouvriers du Joint français.

Un autre élément a joué un rôle décisif. Si le pouvoir n'a pas cru devoir révéler le montant de l'aide

que l'Etat avait apportée à la firme, mais a souligné ses prétendues difficultés financières, la municipalité de Saint-Brieuc en rappelant aux contribuables briochins l'effort qu'ils avaient consenti pour favoriser l'implantation de l'usine, a suscité une réaction de bon sens et de justice.

L'opinion n'a pas compris comment l'entreprise, après avoir bénéficié de tels avantages, osait pratiquer une politique systématique d'exploitation de la main-d'œuvre bretonne.

les travailleurs du joint français et la politique de la firme

Si la société le Joint français a pu pratiquer la politique qui a conduit au récent conflit, cela tient à l'organisation délibérément mise en place pour réaliser le plus grand profit dans son usine de Saint-Brieuc, mais aussi aux caractères de la main-d'œuvre qu'elle a pu aisément recruter dans ce milieu sous-industrialisé. Pour cette analyse, nous nous appuyons sur une étude réalisée au printemps 1971, par un de nos étudiants alors que les effectifs atteignaient 900 personnes. Les caractères de la main-d'œuvre sont dans l'ensemble demeurés identiques entre le printemps 1971 et le début du conflit, malgré une augmentation des effectifs ouvriers¹.

1. R. Toinard. *Incidences socio-économiques d'une implantation industrielle récente. Le Joint français à Saint-Brieuc, mai 1971*. Etude complétée en 1972, par un mémoire de maîtrise sur la main-d'œuvre des principales usines de Saint-Brieuc. Rennes, juin 1972.

L'organisation de l'usine et la structure professionnelle.

Le Joint français, contraint de décentraliser une unité de production nécessaire pour répondre à la demande d'un marché en expansion a toujours considéré l'usine de Saint-Brieuc comme un atelier annexe, chargé de fabriquer au meilleur compte les pièces conçues et commandées à Bezons, où demeurent près du siège social parisien, les services financiers et commerciaux, les services de recherche et de développement, c'est-à-dire les activités « nobles » de caractère « tertiaire » ou « quaternaire » exigeant un personnel très qualifié. Une analyse comparée de la structure du personnel des deux usines permettrait de préciser les caractères et les conséquences de cette organisation.

L'usine de Saint-Brieuc est dirigée par un cadre venu naturellement de Bezons, mais qui n'a aucune autonomie de décision et doit se référer constamment à la direction générale pour toutes les affaires non courantes. Le chef du personnel de l'entreprise réside lui-même à Bezons. Au début du conflit, en février 1972, le directeur est assisté de 7 autres cadres, 51 agents de maîtrise, 23 techniciens et 15 employés. On peut observer que depuis mai 1971, le personnel mensuel a diminué d'importance (106 en mai 1971) alors que le nombre d'ouvriers a fortement augmenté, passant de 815 à 907. Le caractère de simple atelier de fabrication s'est encore accentué au cours des derniers mois.

Au total, le personnel mensuel représente en février 1972, 95 personnes, soit 9,5 % de l'effectif total (1 002 personnes). Au moment de l'enquête de mai 1971, 90 % des cadres viennent de Bezons ainsi que de nombreux techniciens dont beaucoup sont d'origine bretonne et ont saisi l'occasion qui leur était offerte pour rentrer au pays (9 des 11 cadres sont alors d'origine bretonne). Pour l'ensemble du personnel cadres, maîtrise et techniciens, 30 viennent de la région parisienne, 10 d'autres régions françaises, 9 des 3 autres départements

bretons, 19 des Côtes-du-Nord, mais 80 % des immigrants sont nés en Bretagne, ou y ont quelque attache (mariage, ascendants). Cela témoigne sans doute de l'amour des Bretons pour leur pays qu'ils cherchent à réintégrer dès qu'ils en ont la possibilité. Cela peut témoigner aussi d'une certaine politique de l'entreprise qui préfère que l'encadrement soit assuré par des Bretons, connaissant bien la mentalité de leurs compatriotes et pouvant être plus aisément adoptés par eux. En situation coloniale, la puissance colonisatrice transmet plus aisément ses ordres par des responsables indigènes « assimilés », jusqu'au jour où le personnel d'encadrement se rallie à ceux qu'il est précisément chargé de diriger.

On pourrait expliquer ainsi l'attitude du personnel de maîtrise qui, après un temps d'hésitation, a pris fait et cause pour le personnel ouvrier et a joué un rôle décisif dans le déclenchement du conflit.

Cependant, la direction générale reconnaissant les services à attendre du personnel d'encadrement n'a rien négligé pour s'assurer sa totale collaboration. Le départ pour la province représente souvent une promotion pour le cadre parisien. Au début du conflit, le directeur explique au seul personnel d'encadrement pourquoi il ne peut accepter les revendications des « horaires » (réunion « hiérarchique » du 6 mars). L'usine n'ayant aucune autonomie de décision, aucune initiative, n'entretient pratiquement aucun rapport avec l'extérieur : pas de service commercial puisqu'elle exécute seulement les commandes fixées par le siège, pas de service propre d'approvisionnement, toutes les machines et les matières étant livrées par Paris ou sur ordre du siège.

Cette fonction réduite à la seule fabrication explique la faiblesse du personnel mensuel, le nombre limité des employés de bureau (15), et l'extrême prépondérance des O.S. parmi le personnel ouvrier. La part des professionnels est réduite aux travaux d'entretien. On demande essentiellement à l'ouvrier les gestes élémentaires.

taires qu'il ne serait pas impossible mais encore trop coûteux de faire accomplir par la machine.

Aucun établissement d'enseignement technique ne prépare à ces postes de travail et le Joint français n'a jamais formulé de demande en ce sens auprès des responsables. La direction préfère former son personnel « sur le tas ». Cette initiation est courte, puisque l'ouvrier doit simplement s'adapter à un seul poste de travail sur une machine déterminée pour répéter indéfiniment les mêmes gestes.

D'autre part, cette période de formation est peu coûteuse pour l'entreprise qui reçoit une subvention à cette fin.

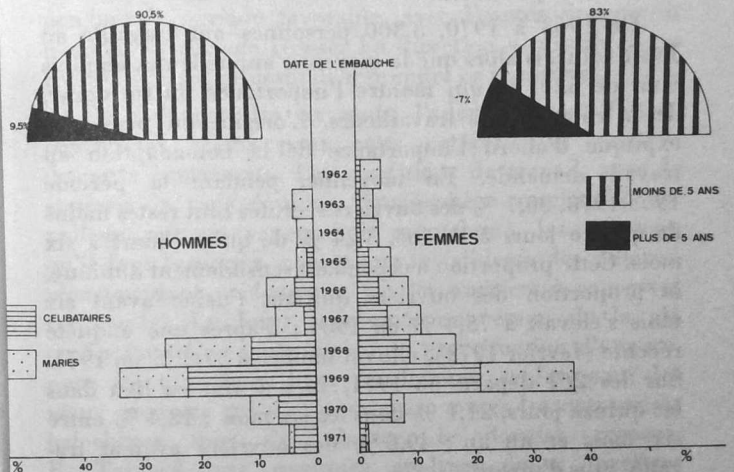
Chaque ouvrier débute comme manœuvre et selon ses capacités et ses ambitions, gravit en théorie les échelons qui le conduisent au poste d'O.S., d'O.P., voire de chef d'équipe.

Aussi le niveau scolaire et professionnel est extrêmement bas pour le personnel « horaire ». Soixante-quatre pour cent des hommes possèdent le C.E.P. ou ont atteint ce niveau sans le dépasser, 17 % des hommes possèdent un C.A.P. de l'enseignement technique mais pour 13 % seulement, le C.A.P. est en rapport avec l'emploi (ouvriers professionnels pour l'entretien).

Pour les femmes, la faiblesse de la formation est encore plus marquée puisque 92 % ne dépassent pas le niveau du C.E.P. ; 2 % atteignent le niveau de la classe de troisième ; 6 % ont un C.A.P. mais toujours sans rapport avec l'emploi (coudre généralement).

La mobilité de la main-d'œuvre

Cette faiblesse de la formation générale et de la qualification technique, la rapidité d'initiation de l'ouvrier aux gestes élémentaires qu'on lui demande d'accomplir, l'immense réservoir de main-d'œuvre de la région, expliquent un des traits essentiels de la politique de la firme à l'égard de son personnel. Elle peut recruter



ANCIENNETÉ AU JOINT FRANÇAIS (EN FONCTION DU SEXE ET DE LA SITUATION FAMILIALE)

beaucoup d'ouvriers à l'essai, parce que cette période de formation lui est peu coûteuse ; elle ne cherche pas systématiquement à conserver la main-d'œuvre qui a su s'adapter, par une politique de hauts salaires, de bonnes conditions de travail, des avantages du type treizième mois qui représente en fait une prime de fidélité, parce qu'elle est assurée de pouvoir toujours recruter du nouveau personnel.

De 1963 à 1970, 3 300 personnes ont travaillé au Joint français alors que la moyenne annuelle des emplois était de 520, ce qui montre l'importance du *turn-over*, de la rotation des travailleurs. L'origine du personnel explique d'abord l'importance de la non-adaptation au travail demandé. En moyenne, pendant la période 1963-1970, 20,7 % des ouvriers recrutés sont restés moins de quinze jours à l'usine, 34,4 % de quinze jours à six mois. Cette proportion a cependant sensiblement diminué, la proportion des ouvriers quittant l'usine avant six mois s'élevait à 75,4 % en 1964 ; d'après une enquête récente (février 1972), elle est tombée à 37,2 % en 1971. Sur les 261 départs en 1971, 16,1 % ont eu lieu dans les quinze jours, 21,1 % dans les six mois ; 13,4 % entre six mois et un an ; 49,6 % des ouvriers avaient travaillé plus d'un an.

Les causes de cette rotation rapide du personnel, qui tend à se réduire mais demeure importante, sont multiples. C'est d'abord la difficulté d'adaptation du travail à l'usine expliquant l'importance des départs dans les quinze jours ou les premiers mois. R. Toinard en a donné une excellente analyse. « Psychologiquement beaucoup d'ouvriers d'origine rurale sont incapables de supporter ces nouvelles et étranges servitudes de l'usine : l'horaire, le manque de grand air, la mécanisation des gestes, l'automatisme. Nombreux sont ceux qui ne savent pas très bien ce qu'on va leur demander. Beaucoup sont manœuvres et ont travaillé çà et là au rythme des saisons et selon les besoins ; aussi le Joint

français sera considéré comme une étape supplémentaire dans leurs pérégrinations à la recherche d'un emploi. » On a vu des ouvriers du bâtiment quitter ce secteur pendant l'hiver pour travailler au Joint et reprendre ensuite leur emploi précédent. Il en est de même pour les saisonniers (betteraves du Bassin parisien, légumes à Jersey, vendanges, filles de salle, pendant la saison touristique), qui quittent l'usine pour gagner davantage pendant la période favorable, avec l'espoir de revenir pendant la période creuse. La direction a mis fin à ces fluctuations en refusant de reprendre ce personnel.

Passé le cap des six mois, l'adaptation est faite ; cependant, même pour cette catégorie la rotation demeure importante. Les conditions de travail, avec le système de trois équipes, l'atmosphère surchauffée et polluée par les vapeurs de caoutchouc, les cadences qu'il faut respecter, autant que la faiblesse des salaires, n'encouragent évidemment pas les ouvriers à conserver cet emploi. Le Joint représente une étape de la vie professionnelle : pour les jeunes une situation d'attente, pour les plus âgés, pour les femmes seules, pour les vieux ouvriers qui sont passés par toutes les entreprises briochines sans s'y adapter, le dernier recours. R. Toinard, par quelques analyses de « carrières ouvrières » a bien noté ce processus. On « finit par le Joint » après être passé par trois ou quatre autres entreprises qui bénéficient d'une « cote d'amour » liée aux salaires, aux conditions de travail, aux relations avec les cadres. Cependant, si le Joint apparaît comme le dernier recours pour les ouvriers âgés, il constitue surtout pour les jeunes la solution d'attente permettant d'éviter le départ à Paris.

Pour l'ouvrier célibataire, surtout la jeune fille qui vit encore chez ses parents, le salaire du Joint, si insuffisant soit-il, apporte une contribution importante au budget familial, permet d'améliorer l'équipement ménager, la garde-robe, d'acquérir la mobylette, puis la

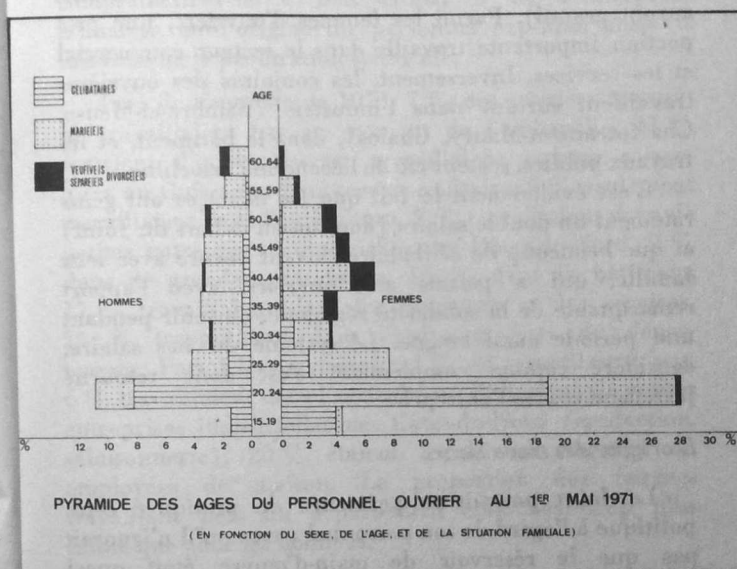
petite voiture, de prendre quelques distractions et de partir en vacances.

Il ne peut évidemment suffire au moment du mariage, si le conjoint ne travaille pas. Pour le jeune ouvrier du Joint, le mariage signifie souvent le départ vers Paris, ou ce départ se réalise lorsque la femme cesse de travailler à la naissance du premier ou du deuxième enfant. La jeune ouvrière du Joint après son mariage continue à travailler jusqu'aux premières naissances, mais si le mari travaille aussi au Joint, la famille agrandie ne peut vivre avec ce salaire dérisoire, ce qui entraîne l'émigration, si un meilleur emploi ne peut être trouvé à Saint-Brieuc.

La structure par âge et la structure familiale

La situation par âge et par sexe de la main-d'œuvre explique donc l'importance des départs, même pour les ouvriers qui ont su s'adapter aux conditions de travail : prédominance de la main-d'œuvre féminine (64 % de femmes,) et main-d'œuvre très jeune (55 % des femmes et 42 % des hommes ont moins de 26 ans).

Au moment de l'embauche, on relève 49,3 % de célibataires, proportion plus forte chez les femmes (51 %) que chez les hommes (46,3 %), différence liée au fait que la main-d'œuvre féminine est embauchée à un âge plus précoce que les hommes. Entre le moment de l'embauche et le moment de l'enquête, 25 hommes et 68 femmes se sont mariés. Sur 100 personnes mariées, 17 travaillent avec leur conjoint, à l'usine. D'autre part, sur 780 personnes ayant fait l'objet d'une enquête, 123 ont des liens de parenté (homme et femme, père ou mère et enfants, frères et sœurs), autre trait qui montre la nécessité du double salaire. La jeunesse de la main-d'œuvre explique le faible nombre d'enfants, 25 ouvriers ont un enfant, 23 deux enfants, 15 trois enfants, 12 de quatre à six enfants et plus. Au total le nombre



d'enfants s'élève à 231, chiffre très faible par rapport à l'effectif global.

La nécessité du double salaire est manifeste. Parmi les ouvriers du Joint, dans 85 % des cas, si le ménage est sans enfant ou n'a qu'un enfant, la femme travaille. Avec deux enfants la femme reste généralement au foyer (pour reprendre le travail plus tard lorsque les enfants auront grandi). Parmi les femmes d'ouvriers, une proportion importante travaille dans le secteur commercial et les services. Inversement, les conjoints des ouvrières travaillent surtout dans l'industrie (Sambre-et-Meuse, Chaffoteaux-et-Maury, Chalos), dans le bâtiment, et les travaux publics, secteur clé de l'économie briochine.

C'est évidemment le fait que les ménages ont généralement un double salaire, (dont un au dehors du Joint) et que beaucoup de célibataires vivent encore avec leur famille, qui a permis aux ouvriers, avec l'apport remarquable de la solidarité régionale, de tenir pendant une période aussi longue. Le système du bas salaire, considéré comme complément, s'est donc retourné justement contre l'entreprise.

L'origine des travailleurs

Le Joint pouvait se permettre de pratiquer cette politique à l'égard de son personnel parce qu'il n'ignorait pas que le réservoir de main-d'œuvre était quasi inépuisable et qu'il s'est encore renforcé depuis 5 ans avec l'arrivée à l'âge adulte de la nombreuse génération d'après guerre.

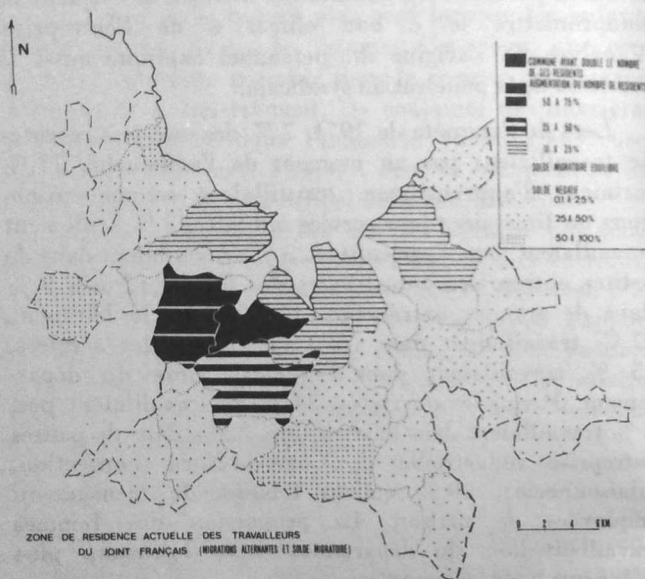
Dès l'ouverture de l'usine, les candidatures ont afflué sans que la direction ait besoin de faire un large effort de prospection. Alors que l'usine a employé en moyenne, de 1963 à 1971, 520 personnes par an, on a enregistré 3 300 entrées et plus de 10 000 candidatures ont été examinées. En quatre mois, de mars à juin 1970 on a enregistré 85 entrées et 228 candidatures ont été examinées. Une telle disparité entre les offres et les

demandes d'emploi permet à l'entreprise d'opérer un premier tri. Si la direction ne semble pas avoir adopté les méthodes mises en honneur par Citroën à Rennes pour connaître les antécédents syndicaux, politiques et moraux des candidats, il est certain que les possibilités de choix permettent l'élimination d'éléments risquant de compromettre le « bon climat » de l'entreprise. L'analyse de l'origine du personnel explique aussi la faiblesse de la pénétration syndicale.

Lors de l'enquête de 1971, 7 % des ouvriers recrutés ne travaillaient pas au moment de l'embauche, 11 % sortaient d'apprentissage, travaillaient comme saisonniers ou finissaient leur service militaire, 5 % seulement travaillaient dans l'agriculture, 5 % travaillaient dans de petites entreprises industrielles des Côtes-du-Nord, 9 % dans de grandes entreprises, 16 % dans le bâtiment, 17 % travaillaient dans les transports et les services, 15 % travaillaient dans l'industrie hors du département. Parmi les ouvrières, 24 % ne travaillaient pas, 6 % travaillaient dans l'agriculture, 22 % dans de petites entreprises industrielles des Côtes-du-Nord (confection, salaisonnerie), 20 % étaient femmes de ménage ou employées de maison. La proportion des femmes travaillant hors du département était beaucoup plus faible que pour les hommes.

Les principaux motifs de départ varient selon les sexes. Pour les hommes, le retour en Bretagne est un motif important. Pour les femmes, dominant le travail saisonnier, le nombre insuffisant d'heures de travail, la fermeture d'entreprises. Le motif « salaire insuffisant » est évidemment peu souvent évoqué puisque les salaires du Joint ne dépassent généralement pas ceux des entreprises précédentes.

Contrairement à ce qu'on affirme souvent, l'origine directe de l'agriculture est assez rare. Sur 780 fiches dépouillées au moment de l'enquête, 102 indiquaient



En noir et grisé plus ou moins foncé, les communes ayant accueilli des immigrants travaillant au Joint français ; en pointillé, les communes extérieures ayant fourni des travailleurs qui habitent actuellement dans des communes plus proches de l'usine.

que l'ouvrier venait du milieu agricole, 46 directement, 56 indirectement (la mutation du milieu agricole était déjà faite au moment de l'embauche). La mutation directe s'est faite très rarement au niveau des exploitants (4 chefs d'exploitation dont 2 conservent leur exploitation). C'est essentiellement au niveau des aides familiaux, c'est-à-dire des enfants d'agriculteurs, que s'est faite la mutation. L'analyse des fiches montre qu'il s'agit avant tout de célibataires, souvent enfants de famille nombreuse d'un petit exploitant. Une majorité de filles se dégage nettement, les garçons cherchant à demeurer sur l'exploitation jusqu'au service militaire.

Pour les mutants indirects, c'est-à-dire ayant déjà trouvé un premier emploi avant celui du Joint, la proportion de filles est également plus forte. La jeune fille travaillait comme employée de maison, fille de salle ; l'insuffisance du salaire, la recherche d'une plus grande indépendance la poussent à entrer à l'usine.

Au total, si pendant les premières années le Joint a eu sans doute un impact sur le milieu agricole, il a été cependant limité, d'autres usines et surtout les métiers du bâtiment ayant beaucoup recruté dans l'agriculture. L'usine a surtout fourni un emploi aux enfants d'agriculteurs, particulièrement aux filles, mais a très peu touché les exploitants. La formule de l'ouvrier-paysan est très peu représentée, contrairement à ce qu'ont pu affirmer certains journalistes parisiens qui n'ont pu évidemment se livrer à cette analyse. Certes, des enfants d'agriculteurs travaillant au Joint et résidant chez leurs parents peuvent « donner un coup de main à la ferme ». D'autres ont pu s'occuper pendant la grève chez des parents ou des amis cultivateurs pour compenser le manque à gagner et pouvoir mieux tenir. L'origine récente du milieu rural explique aussi la solidarité du milieu paysan, mais il convient de dissiper la légende de l'ouvrier du Joint, ravi de cette grève qui lui permet de vaquer à ses travaux agricoles habituels.

La localisation du personnel

Si un grand nombre de communes des Côtes-du-Nord (90 au total et 6 des départements voisins) ont fourni des ouvriers au Joint français travaillant lors de l'enquête de 1971, le recrutement local et périurbain a été le plus important, puisque 40 % des ouvriers habitaient déjà Saint-Brieuc et 36 % à proximité de la ville dans un rayon de 15 kilomètres.

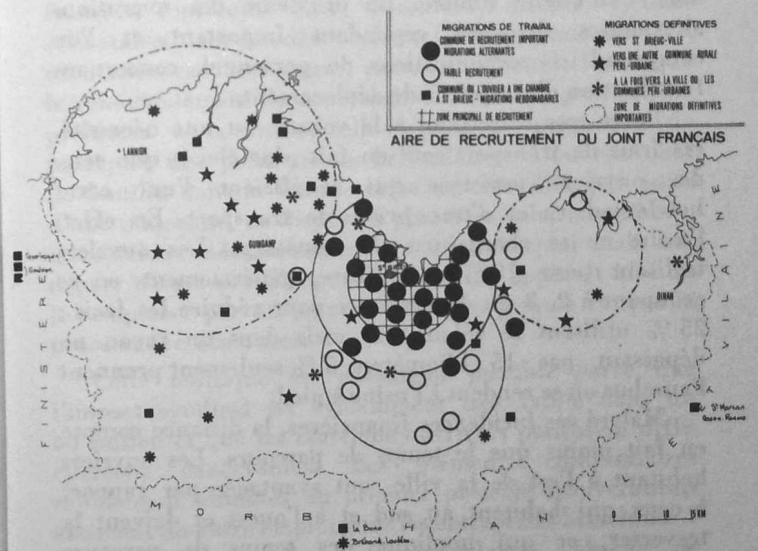
Cependant cette localisation du personnel au moment de l'embauche a déterminé un certain nombre de migrations définitives et donne lieu naturellement à des migrations journalières. Ces dernières constituent un phénomène général. Dès 1962, ces migrations intéressaient 5 755 personnes de l'agglomération et ce phénomène s'est largement accentué.

Pour l'enquête du Joint, sur 777 fiches dépouillées, 317 indiquaient que l'ouvrier habitait Saint-Brieuc au moment de l'embauche, 284 y habitent toujours, mais on compte 96 migrations intraurbaines ; 33 sont allés habiter une commune suburbaine ; 461 ouvriers habitaient une commune rurale ou suburbaine, 365 y habitent toujours, mais 71 ont changé de commune, se rapprochant de Saint-Brieuc, 22 y habitent en ayant une chambre, et 72 sont venus habiter Saint-Brieuc-ville.

Très souvent, le changement de situation matrimoniale coïncide avec la migration : alors que les célibataires conservent leur domicile rural et vivent chez leurs parents, au moment du mariage le jeune couple s'installe à Saint-Brieuc ou dans une commune suburbaine.

Les migrations alternantes demeurent donc importantes, puisque les ouvriers conservent leur domicile rural antérieur, que d'autres se rapprochent de Saint-Brieuc en préférant le milieu suburbain à la ville, que certains, logés primitivement à la ville, sont attirés par la maison individuelle et le jardin.

On assiste ainsi à un gonflement des effectifs dans



la zone suburbaine. Au moment de l'embauche, on comptait 228 ouvriers habitant hors de Saint-Brieuc, mais dans un rayon de 10 kilomètres ; on en compte aujourd'hui 271. Par contre, le nombre des ouvriers résidant à plus de 10 kilomètres s'est réduit, passant de 146 à 119. L'évolution est assez rapide car la durée entre la date de l'embauche et celle de l'enquête est dans l'ensemble limitée. Le problème des migrations alternantes demeure cependant important et l'on comprend les revendications du personnel, concernant l'attribution d'une prime de déplacement.

Parce que le recours à la voiture est une nécessité, ses frais de transport sont en fait plus élevés que ceux des ouvriers parisiens qui bénéficient d'une carte hebdomadaire et d'une prime de transport. En effet, l'usine ne se charge pas du ramassage. Les ouvriers utilisent pour 70 % la voiture, généralement en se groupant à 2, 3 ou 4 personnes pour réduire les frais ; 25 % utilisent le vélomoteur mais dans un rayon ne dépassant pas 15 kilomètres, 5 % seulement prennent l'autobus ou se rendent à l'usine à pied.

Malgré ces incidences financières, la distance compte en fait moins que le temps de parcours. Les ouvriers habitant à l'est de la ville sont avantagés par rapport à ceux qui habitent au sud et à l'ouest et doivent la traverser, ce qui implique des temps de parcours pouvant atteindre 40 minutes pour une distance de 15 à 20 kilomètres. Cependant, peu d'ouvriers visent à faire carrière à l'usine, la localisation de la maison de banlieue est peu influencée par la proximité de celle-ci.

La politique salariale

Il était nécessaire d'analyser de près les caractères de cette main-d'œuvre parce qu'ils expliquent la politique que l'usine a pu suivre à l'égard de son personnel et par là l'origine du conflit.

Cette politique est liée à la possibilité d'un très large recrutement de cette main-d'œuvre jeune, particulièrement féminine, donc sans organisation syndicale. Cette main-d'œuvre doit accepter ces conditions de travail et ces bas salaires parce qu'elle éprouverait des difficultés à trouver un autre emploi. Pour une large fraction de cette main-d'œuvre, l'emploi au Joint français représente une situation d'attente (jeunes célibataires), un deuxième salaire (jeune femme mariée), un dernier recours (veuve, vieux travailleur). Parce que le renouvellement de cette main-d'œuvre ne pose pas de problème à la firme, celle-ci peut se permettre de pratiquer une politique de bas salaires. L'ouvrier chef de famille dont la femme cesse de travailler par suite d'une maternité, ne disposera plus d'un salaire suffisant, il cherchera nécessairement un autre emploi mais son départ n'aura pas d'importance, tant il apparaît aisé de le remplacer par un jeune célibataire, jusqu'à ce que le processus recommence.

Cette politique est également possible parce que l'impact syndical est évidemment très faible dans un tel milieu et que les réactions ouvrières paraissent difficilement concevables. Les éléments contestataires rapidement éliminés au premier prétexte trouveront-ils aisément un autre emploi dans les entreprises briochines ? Des ouvriers avec d'aussi faibles salaires, l'absence de toutes réserves, et souvent pour les jeunes ménages un endettement lié à leur installation récente, pourraient-ils tenir une grève bien longtemps ?

Aussi, dès l'origine, les salaires des travailleurs du Joint à Saint-Brieuc ont-ils été les plus faibles des entreprises briochines, et il semble que les disparités se soient encore aggravées. Les bons résultats économiques d'entreprises comme Chaffoteaux-et-Maury, Sambre-et-Meuse, leur ont permis un effort sur le plan salarial. Elles ont dû recruter du personnel en ne disposant pas des mêmes avantages consentis par l'Etat au Joint

français pour la formation de la main-d'œuvre. Elles cherchent donc à conserver le personnel, à limiter le *turn-over* par une politique de salaires plus normale. L'alignement sur les salaires des entreprises briochines constitue une revendication aussi importante que l'alignement sur les salaires de l'usine du Joint de Bezons. En fait, les grilles de salaires horaires présentent une différence assez faible entre les usines de Saint-Brieuc et de Bezons, de 6,6 % pour la catégorie O.S. 2, la plus importante, à 12 % pour la catégorie O.P. 2. La différence est infiniment plus forte avec Chaffoteaux-et-Maury, 36,7 % pour l'O.S. 2 ; à 54,5 % pour l'O.P. 2, comme le montre le tableau suivant (chiffres valables pour mars 1972).

Grille des salaires horaires, mars 1972

	Joint français		Chaffoteaux-et-Maury
	Saint-Brieuc	Bezons	
O.S. 1	4,13	4,32	5,89
O.S. 2	4,30	4,56	6,18
O.P. 1	4,87	5,41	7,42
O.P. 2	5,10	5,72	7,88
O.P. 3	5,37	6,12	8,21

La comparaison entre l'usine de Saint-Brieuc et celle de Bezons est totalement faussée par le fait que le personnel de Bezons, à qualification réelle égale, est surclassé par rapport à celui de Saint-Brieuc et qu'il perçoit des primes diverses plus importantes.

La comparaison des bulletins de paie montre qu'à qualification égale, les écarts varient de 14 % pour une sténo-dactylo, à 27 % pour un ouvrier mouleur et 30 % pour un chef d'équipe.

Des ouvriers venus de Bezons qui y gagnaient 1 200 francs par mois voient leurs salaires réduits à 900 francs à Saint-Brieuc. Si les ouvriers spécialisés de Saint-Brieuc (60 % de l'effectif) gagnent dans l'ensemble

de 800 à 850 francs par mois, leur salaire n'atteint ce chiffre que par le jeu d'un nombre d'heures élevé, soit 47 heures et demie par semaine. Pour 40 heures par semaine, le salaire brut d'un ouvrier mouleur serait inférieur à 750 francs par mois.

L'action syndicale et le contexte politique

Cependant, peu à peu, les travailleurs ont pris conscience d'être l'objet d'une véritable exploitation. Déjà mai 1968 avait servi de révélateur. L'usine avait été occupée et le relèvement massif du S.M.I.G., arraché lors des accords de Grenelle, était apparu comme une grande victoire, et les organisations syndicales commencèrent à s'implanter dans l'usine. Leur action est gênée par le *turn-over* important du personnel, la forte proportion de jeunes ouvrières souvent d'origine rurale. Si le nombre d'ouvriers se déclarant syndiqués est de l'ordre de 200, la moitié à peine est à jour de ses cotisations. Cependant des éléments jeunes, des deux sexes, vont compter parmi les plus ardents animateurs de la grève.

L'atmosphère politique générale favorise aussi l'éveil de l'esprit revendicatif. Saint-Brieuc, ville bourgeoise, « cité gentille », comme le déclarait une précédente municipalité et les dépliant du syndicat d'initiative, s'était dotée d'une municipalité à majorité P.S.U. La vie politique y a été toujours plus active que dans la plupart des villes bretonnes. Elle est animée par une partie du corps professoral et des grands élèves de ses nombreux établissements scolaires. Le sentiment breton y est très vif ; proche de la frontière linguistique, Saint-Brieuc reçoit de nombreux immigrants du pays bretonnant qui dans sa partie rurale a toujours appartenu à la gauche. L'influence pléveniste diminue progressivement à partir de Dinan et ne dépasse guère Lamballe. Par contre, l'influence de la gauche, sous l'impulsion de Yves Le Foll, maire de la ville et député

de 1967 à 1968, se manifeste à partir de la ville vers les campagnes voisines².

Le contexte politique explique pour une part le déroulement des événements. Cependant on pouvait difficilement penser lorsque le conflit s'est déclenché qu'il allait avoir une telle durée et par là allait déborder du cadre purement local au cadre régional et même national.

2. Voir la remarquable analyse de Claude Saunier. *Géographie politique des Côtes-du-Nord*. D.E.S. de géographie. Rennes 1967.

une grève

“à la bretonne”

La meilleure façon de revivre ce conflit étonnant par sa longueur, ses rebondissements multiples, sa résonance locale, puis régionale, puis nationale, voire internationale, consiste à suivre les événements chronologiquement tels qu'ont pu le faire les Briochins d'après leur quotidien régional habituel. Des quelques lignes, qui en février, signalent le début d'un conflit classique, on passe rapidement à la page entière, et, jusqu'à la mi-mai, le conflit du Joint demeure à la une de l'actualité briochine et même bretonne. Il faudrait sans doute un épais volume pour reproduire tous les articles que les reporters dépêchés par les quotidiens et les hebdomadaires de toutes tendances ont consacré au conflit. Saint-Brieuc n'a sans doute jamais connu un tel afflux de journalistes, mais si l'on veut revivre ce conflit comme l'ont vécu les habitants, *Ouest-France* et *le Télégramme* constituent encore la meilleure source d'information parce que leurs journalistes connaissaient bien le milieu, qu'ils sentaient les réactions populaires, qu'ils ont fait honnêtement leur métier en relatant

objectivement les faits au jour le jour, en rapportant toutes les déclarations, en diffusant les communiqués de toutes les organisations. Les analyses du journaliste d'*Ouest-France*, Pierre Duclos, sont souvent remarquables et dépassent par leur portée, leur clairvoyance, les chroniques locales habituelles. Le conflit du Joint aura révélé son talent et le talent de photographe de son collègue J. Gourmelen. D'innombrables journaux ont reproduit, sans nom d'auteur, l'image bouleversante de ce jeune gréviste reconnaissant son ancien camarade d'école dans le C.R.S. auquel il s'affronte. On ne pouvait mieux illustrer le drame breton.

I. — DU 14 FEVRIER AU 13 MARS : LE DEPART DU CONFLIT

A l'origine, le conflit du Joint français ne semble pas devoir prendre d'autres dimensions que les conflits classiques opposant à la direction des usines briochines les travailleurs décidés à maintenir, sinon à améliorer leur pouvoir d'achat, compte tenu du dérapage des prix. A Chaffoteaux-et-Maury, à Sambre-et-Meuse, chez Chalos, à la S.A.B.E.M. à Trémuson, des débrayages ont lieu en février pour appuyer les revendications salariales ; comme il arrive souvent, patronat et syndicats « coupent la poire en deux » et les conflits sont vite réglés.

Il est vraisemblable que si la direction locale du Joint avait eu quelque pouvoir de décision, le conflit se serait réglé d'une manière identique, car elle n'ignorait pas que les revendications du personnel étaient plus justifiées encore que celles des travailleurs des autres entreprises briochines.

14 février. — L'exposé des revendications

Les délégués syndicaux du Joint savent par expérience que la direction locale n'a aucun pouvoir, aussi adressent-ils le 14 février, à la direction générale de

l'entreprise, une lettre recommandée exposant leurs revendications, basées notamment sur le fait que les salaires du Joint étaient les plus bas de la région.

Leurs revendications portent sur 5 points :

1°) augmentation du salaire horaire de 70 centimes dont 30 à titre de rattrapage pour 1971 et 40 à valoir sur 1972 à partir du 1^{er} janvier ;

2°) une réduction d'horaire d'une heure sans perte de salaire ;

3°) la fixation de la prime de poste à 50 francs au lieu de 24 francs et sa non-indexation sur le temps de présence ;

4°) une véritable prime de transport forfaitaire de 30 francs ;

5°) le bénéfice d'un treizième mois.

23 février. — Le début des débrayages

Devant des menaces de débrayage, M. Donnat, directeur de l'usine de Saint-Brieuc, reçoit les délégués du personnel pour « les mettre en face de leurs responsabilités ». Il leur explique que leurs revendications représentent de 27 à 29 % d'augmentation globale des salaires alors qu'une augmentation de 3,25 % avait déjà eu lieu le 18 octobre. Si la crise traversée par la profession l'an dernier paraissait résorbée, un délai de quelques semaines serait nécessaire pour vérifier si de meilleures tendances se confirmaient, ce qui permettrait alors d'agir sur le niveau des salaires.

Les délégués menacent de durcir leur position et, dès le 23 février, des débrayages d'une demi-heure, suivis par la quasi-totalité du personnel ont lieu trois fois par jour dans chaque équipe.

24 février. — Poursuite des débrayages

La direction estimant avoir donné suffisamment d'explications aux délégués syndicaux, n'entend pas pour l'instant reprendre l'initiative de négociations qu'elle

souhaite voir reporter à quelques semaines au moins. Les débrayages se poursuivent.

25 février. — *Le premier meeting*

Le premier meeting rassemble à 11 h 30 le personnel devant les portes de l'usine : « Nous en avons assez de voir les salaires courir après les prix, d'avoir à demander la charité. Le Joint français est dans la région, lanterne rouge en matière de salaires. » A main levée le personnel vote la poursuite des débrayages.

29 février. — *L'intervention des unions départementales des syndicats*

Les débrayages continuent, suivis à 95 % selon les syndicats, à 76 % selon la direction.

Meeting à 11 h 15 devant les portes de l'usine. Pour la première fois, les responsables des unions départementales syndicales interviennent : M. Le Faucheur, secrétaire de l'union départementale C.F.D.T. déclare : « Le refus de discuter avec les représentants syndicaux est tout à fait intolérable. Nous pensons que toute la population briochine est concernée et nous posons la question : où est le pouvoir dans cette entreprise ? »

La direction a répondu par avance que la structure de la société voulait que soit menée une politique d'entreprise et non une politique d'établissement ou de succursale.

2 mars. — *Nouveau meeting*

Nouveau meeting avec les secrétaires des unions départementales : MM. Daniel pour la C.G.T. et Le Faucheur pour la C.F.D.T. M. Daniel insiste sur la nécessité de respecter l'unité « seul moyen de réussir à réaliser le rattrapage des salaires de la zone parisienne ». M. Le Faucheur estime qu'avec les débrayages d'une demi-heure : « Vous avez trouvé le meilleur mode d'action, parce qu'il ne vous coûte pas trop cher, il

vous permet de durer, et ce qu'il faut ici précisément, c'est durer. »

Une entrevue a lieu avec la direction locale qui précise qu'une étude est en cours, mais la direction générale ne semble pas pressée de présenter ses propositions.

4 mars. — *L'entrée en action des agents de maîtrise*

Un fait capital intervient les 3 et 4 mars. La maîtrise se rallie au personnel ouvrier. Elle adresse à la direction une lettre recommandée constituant un ultimatum. « Devant le peu d'empressement que montre la direction à solutionner la situation actuelle, ou même à tenter de la dégeler en entraînant des discussions ou échanges de points de vue, l'ensemble des agents de maîtrise tient à mettre en garde la direction des répercussions que son attitude risque d'entraîner, tant sur le plan économique que sur le plan des relations dans le cadre du travail entre les différentes catégories de salariés. » Suivait un calendrier précis demandant à la direction d'engager des discussions avant le mardi 7 mars, faute de quoi la maîtrise se verrait dans l'obligation de rejoindre le mouvement.

Cette première manifestation de solidarité, à laquelle l'origine bretonne de la maîtrise n'est sans doute pas étrangère, va permettre au personnel horaire de durcir sa position.

6 mars. — *Opération explication ou opération charme*

Le directeur local lance une opération « explication » que les syndicats qualifient « d'opération charme ». Il réunit la « hiérarchie » pour lui exposer la situation difficile de la société et annoncer qu'une augmentation générale aurait cependant lieu au début d'avril. L'opération ne paraît pas avoir réussi.

7 mars. — *Meeting d'union : maîtrise, horaires.*

Le personnel, horaires et maîtrise décide de maintenir

l'unité réalisée. « Le ciment que nous formons aujourd'hui ne se désagrègera pas avant que nous ayons obtenu gain de cause. »

La première satisfaction à obtenir consiste en l'ouverture de discussions avec la hiérarchie « et pas n'importe quelle hiérarchie, mais la hiérarchie qui possède dans cette maison le pouvoir de négocier et donc d'accorder ou de refuser sans nous renvoyer chaque fois aux calendes ». Une lettre recommandée est adressée à la direction générale en espérant une réponse rapide. La direction briochine laisse entendre qu'aucune proposition ne sera faite avant le début du mois d'avril.

8 mars. — Perspectives d'une action plus dure

Les débrayages quotidiens se poursuivent et permettent au personnel de « durer ». Mais sans effets apparents, ils risquent de provoquer une certaine lassitude. Une action plus dure semble envisagée.

10 mars. — La grève générale et illimitée

Les délégués ont reçu la réponse de la direction générale à leur lettre du 7 mars. Ils la lisent au personnel au cours du meeting qui rassemble l'ensemble du personnel à l'exception de l'équipe de nuit.

Le directeur général après avoir retracé la genèse du conflit poursuit : « Vous connaissez la situation actuelle très difficile de la société. Nos possibilités sont très limitées et escomptent une amélioration qui n'est pas encore apparue. Dans ces conditions, le maintien de l'activité des ateliers, en particulier de Saint-Brieuc est notre premier souci. Néanmoins je vous confirme qu'une augmentation est à l'étude et que dans les tout prochains jours, nous reprendrons contact avec vous pour la fixer. »

Devant cette réponse dilatoire, où perce l'amorce d'un chantage à la fermeture, à une très forte majorité le personnel décide de durcir l'action par une grève

illimitée avec occupation d'usine. Le vote a lieu à bulletin secret : 504 voix sont favorables à la grève illimitée, 196 se prononcent contre. L'équipe de nuit n'a pas pris part au vote.

Durant cette première phase, qui va de l'exposé des revendications le 14 février au vote de la grève générale le 10 mars, on peut observer que le conflit ne dépasse pas le cadre de l'usine, les responsables départementaux des syndicats n'interviennent qu'à partir du 29 février. Le mouvement est donc bien parti de la base, c'est l'attitude dilatoire de la direction qui explique l'exaspération du personnel. La tactique des débrayages quotidiens était en rapport avec le fait que le pouvoir réel de décision était lointain, il fallait lui laisser le temps d'intervenir, mais la direction générale a visiblement sous-estimé la volonté des ouvriers d'arriver à des résultats concrets.

II. — DU 13 AU 14 MARS : LA GREVE ET L'OCCUPATION

Le 13 mars. — L'usine occupée

La journée du lundi 13 mars était importante. Quelle serait l'attitude du personnel qui ne s'était pas associé à la décision de grève générale ?

A 5 heures du matin les premiers ouvriers arrivent avec les responsables syndicaux pour organiser piquets de grève et service de sécurité. Les grilles sont cadenassées et ne laissent passer que le personnel indispensable et les délégués syndicaux.

Deux panneaux indiquent « usine occupée ».

Le directeur, M. Donnat, dut franchir une murette pour pénétrer dans les locaux déserts. Une vingtaine de cadres et techniciens se présentent à l'entrée mais n'insistent pas. Les 196 membres du personnel qui avaient voté contre la grève s'inclinent devant la loi de la majorité.

A 14 heures, au cours d'un meeting sur le terre-plein de l'usine, les délégués informent le personnel que M. Fourt, directeur général, était en route vers Saint-Brieuc. Il avait fallu la grève générale et l'occupation pour obtenir ce premier résultat, mais les délégués ne laissent percer aucune équivoque sur leurs dispositions. « La situation ne s'est pas améliorée. La faute en incombe à une direction qui a pris nos débrayages pour du folklore, aujourd'hui plus que jamais nous sommes décidés à faire aboutir nos revendications. »

Le 14 mars. — Un dialogue de sourds

Sous l'égide de l'inspecteur du Travail, M. Le Nen, deux rencontres ont lieu entre M. Donnat, directeur de l'usine de Saint-Brieuc, Richet directeur du personnel de la société et les délégués syndicaux.

Un dialogue de sourds s'instaure : « Evacuez l'usine et nous négocions », dit en substance le directeur aux délégués. « Négociez et nous évacuons l'usine », répondent les délégués.

La municipalité de Saint-Brieuc prend position contre une éventuelle intervention policière dans l'entreprise.

Le 15 mars. — Première manifestation et jugement d'expulsion

Pour la première fois, le conflit va déborder du cadre de l'usine. *Ouest-France* observe que les 196 opposants du premier jour ne semblent pas avoir fait d'adeptes et qu'au-delà d'un noyau plus dur de jeunes, l'ensemble du personnel se sent tout à fait concerné par le mouvement et peu disposé à baisser pavillon sans compensation.

Pour *Ouest-France*, le défilé qui doit avoir lieu en ville le 15 permettra « de tester en quelque sorte le degré de sensibilisation de la population. Degré qui ne paraît pas à première vue très élevé. Seuls en novembre dernier, lors de la grève des boudineurs, la Ligue

communiste, le P.S.U. et la C.D.J.A. avaient manifesté leur solidarité. » Le défilé du 15 mars ne semble pas avoir eu grand effet. D'après *Ouest-France*, « à peine plus de 100 personnes y ont pris part et après avoir parcouru les rues du centre ville, le cortège s'est massé devant le Palais de justice. »

La société du Joint avait en effet convoqué les 4 délégués syndicaux, J. Le Mével et M. Gloaguen de la C.G.T., Jean Gobert et Janin de la C.F.D.T., devant le Tribunal des référés qui à 15 heures décide que les délégués et tous ceux qui occupent « de leur chef » l'usine devaient être expulsés au besoin par la force, afin que soit assurée la liberté du travail.

Le préfet, M. Jannin, reçoit les délégués syndicaux pour tenter de les convaincre de libérer l'usine en promettant d'essayer de renouer le contact avec la direction générale.

La direction du Joint, forte de l'appui des pouvoirs publics, espérait que cette manœuvre d'intimidation, assortie de vagues promesses à long terme, aurait quelque efficacité. Elle ignorait visiblement l'un des traits spécifiques du caractère breton. M. Le Faucheur annonce que la C.F.D.T. ferait appel de ce jugement et incite les ouvriers à renforcer les piquets de grève. « La C.F.D.T. milite pour l'avènement d'une société où la propriété des moyens de production et le pouvoir dans l'entreprise auraient une structure différente. Nous estimons qu'aujourd'hui les moyens de production sont davantage en sécurité sous la protection des ouvriers que sous celle du patronat. Si les ouvriers montent la garde, c'est pour retrouver intact demain et en parfait état de fonctionnement leur outil de travail. »

Pour la première fois, le conflit sort du cadre local. Maurice Clavel et les photographes de son agence de presse arrivent à Saint-Brieuc.

Le 16 mars. — Les cadres permettent la reprise du dialogue

L'un des cadres joue le rôle d'un « Monsieur bons offices ». La direction maintient le préalable de l'évacuation de l'usine à toute négociation, mais promet d'ouvrir la discussion sur les salaires dans un délai de 2 à 4 heures après l'évacuation des locaux. Mais le patronat n'attend pas la réponse que les syndicats devaient donner le 17 au matin. Il demande et obtient du pouvoir l'usage de la force.

III. — DU 17 MARS AU 5 AVRIL : LE RECOURS A LA FORCE ET L'EVEIL DE LA SOLIDARITE

Le 17 mars. — Les gendarmes mobiles occupent l'usine

A 4 heures du matin, un peloton de gardes mobiles investit l'usine. Il l'occupe sans difficulté, les grévistes entretenant un simple groupe de surveillance pour ~~pour~~ assurer la sécurité. Lorsque l'ensemble du personnel arrive vers 8 heures, au premier mouvement de stupeur succède un mouvement d'indignation. « Nous ne négocierons pas avec la présence de la police à l'intérieur de l'usine. »

Le patronat, satisfait de la première opération, veut aller plus loin et assurer la liberté du travail, bien que le nombre des volontaires se soit encore réduit.

Lorsque les cadres proposent de s'interposer, ils reviennent avec une proposition de M. Donnat, directeur : « J'engage la négociation dans l'heure qui suit la rentrée dans l'usine des personnes voulant travailler. »

C'est une levée générale de boucliers contre cette idée, et le directeur accepte finalement une entrevue à l'inspection du Travail. M. Richet, directeur du personnel de la société, propose des discussions sur deux des cinq revendications des grévistes. Il accepte une

augmentation de 3 % en avril avec minimum de 0,16 franc et la réduction d'horaire d'une demi-heure en octobre sans perte de salaire. Les syndicats repoussent ces propositions dérisoires, inférieures à toutes celles que venaient d'obtenir les travailleurs des autres entreprises briochines après quelques négociations.

18 au 20 mars. — Nous ne voulons pas travailler les fusils dans le dos

La seule présence des uniformes réussit à faire l'unanimité contre la direction. Le lundi 20 mars au matin, à l'heure de l'embauche, si le personnel vient en nombre important, c'est pour constituer des piquets de grève qui n'ont guère à intervenir. Une dizaine d'employés veulent franchir les grilles, trois femmes réussissent à se faufiler. Les agents de police qui étaient là pour assurer, selon la loi, « la liberté du travail », sont visiblement inutiles, le slogan : « Nous ne voulons pas travailler les fusils dans le dos », est repris par tous. La manœuvre d'intimidation patronat - pouvoirs publics a échoué. Elle va provoquer une réaction de l'opinion grâce à laquelle les syndicats vont pouvoir faire appel à la solidarité pour permettre aux grévistes de poursuivre leur mouvement.

L'éveil de la solidarité

Le 17 mars, le conseil municipal de Saint-Brieuc, réuni en séance extraordinaire, rappelle « qu'il avait dès le 14 mars pris position contre toute intervention policière. Il tient à élever une protestation énergique contre l'emploi de la force armée à l'égard des travailleurs, méthode qu'il condamne dans son principe même. Il considère d'ailleurs que de tels procédés ne peuvent que durcir les positions et aggraver la situation. En outre, ce déploiement de la force publique au service du patronat constitue une pression inadmissible sur la négociation elle-même ».

Le conseil municipal estime que « c'est aux travailleurs eux-mêmes et à leurs représentants de définir leurs objectifs, de choisir les modalités de leur action et de mener leurs négociations avec le patronat. Mais il sait combien une grève entraîne de difficultés pour les salariés et leurs familles, particulièrement pour les plus modestes. Il leur apportera donc, comme par le passé, l'aide matérielle déjà prévue ».

Par ailleurs, il tient à protester « une fois de plus contre l'insuffisance des salaires dans la région bretonne et entre la disparité injustifiable que nous constatons avec la région parisienne. Ceci entraîne des répercussions sur le niveau de vie de toute la population et sur l'ensemble de l'activité économique. »

Cette position de M. Le Foll, maire de Saint-Brieuc, et du conseil municipal unanime, marquent une phase nouvelle du conflit. Elle allait permettre aux grévistes de répondre à la guerre d'usure qu'instaure la direction après l'échec de la tentative d'intimidation et de l'épreuve de force.

Le même jour, 17 mars, un comité de soutien se constitue, composé du P.S.U., du P.S., de la Ligue communiste, de la F.D.S.E.A., des amis de *Politique-Hebdo* et des comités de soutien lycéens. Dans son premier communiqué, il déclare que « le régime montre son vrai visage ; celui de la violence légale contre la classe ouvrière en lutte. Cette agression contre les grévistes du Joint révolte tous les travailleurs. Les organisations et associations qui précèdent, conscients de l'enjeu de la lutte, non seulement pour les travailleurs mais pour toute la population laborieuse de la région, constituent un comité de soutien à la lutte des travailleurs du Joint ».

Le comité précise qu'il est ouvert à toutes les organisations. Le P.C.F. refuse cependant d'y adhérer. S'il élève « une protestation énergique contre l'intervention policière à l'usine du Joint français où les

travailleurs sont en lutte pour des revendications légitimes », et s'il appelle ses « militants à apporter leur soutien actif aux actions de solidarité décidées par les organisations syndicales », il appelle aussi « les travailleurs à la plus grande vigilance, à rejeter toutes les tentatives de substituer à leurs revendications des mots d'ordre et des formes d'action de caractère aventuriste qui risqueraient de les diviser et de les isoler dans l'opinion publique, à faire preuve de calme et de sang-froid dans la poursuite de leur action ».

Visiblement le P.C.F. craint que le mouvement soit exploité par les « gauchistes ». La présence de la Ligue communiste, des comités de soutien lycéens animés par des maoïstes, l'incite à ne pas adhérer au comité de soutien bien que les organisations paysannes n'aient pas été gênées par ce voisinage.

Ainsi on observe déjà un clivage qui ne fera que s'accroître en gagnant les organisations syndicales, C.G.T. et C.F.D.T. Incontestablement, c'est le comité de soutien et la C.F.D.T. qui vont prendre le leadership et mener la bataille en provoquant un énorme mouvement d'opinion sur un terrain particulièrement favorable.

Le 17 mars, le comité intersyndical de grève C.G.T. et C.F.D.T. fait appel au comité intersyndical de solidarité C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., F.O., qui a déjà été efficace lors des précédents mouvements revendicatifs. Il demande aux militants de toutes les organisations syndicales d'intensifier leurs collectes pour permettre aux travailleurs du Joint de tenir.

Le même jour, des messages de solidarité et des promesses d'aide affluent des collectivités locales, des organisations politiques, de certains membres du clergé briochin, des organisations agricoles, de groupes tels que les amis de *Politique-Hebdo* et de la Ligue communiste. *Ouest-France* (18 mars) conclut : « Il semble bien qu'on puisse parler de retentissement populaire. »

Le même soir, un film est projeté au Cercle Paul-

Bert : *Week-end à Sochaux*, portant sur les conditions de vie des jeunes ouvriers de Peugeot. La participation aux frais est destinée à alimenter la caisse du Comité de soutien. C'est la première d'une longue série d'initiatives qui vont jouer un rôle efficace.

L'occupation par les gardes-mobiles de l'école d'horticulture de Saint-Illan, en Langueux, qui leur sert de lieu de cantonnement suscite une réaction de la direction et du personnel de l'école. Le 30 mars, un comité se constituera contre la réquisition de l'école de Saint-Illan, animé par des membres du personnel du Joint, des prêtres et des responsables de l'association culturelle de Boquen.

Les organisations syndicales vont s'efforcer de développer ces réactions spontanées et le 21 mars organisent un grand meeting en fin d'après-midi. Des débrayages ont lieu par solidarité dans toutes les entreprises briochines et on estime à 5 000 le nombre des manifestants. Le maire et ses adjoints siègent à la tribune et les orateurs contestent les arguments de la direction de l'usine et s'accordent sur le fait que la grève a pour objectif « d'obtenir des salaires décentes et aussi le respect de la personne humaine, c'est-à-dire de tout travailleur quelque soit le poste qu'il occupe... Les travailleurs ne veulent pas seulement avoir plus, ils veulent être plus ».

Le soir, Glenmor est la vedette d'un spectacle dont la recette alimente la caisse du comité de soutien et, le 24, un spectacle sera donné par les Tréteaux universitaires nantais sur le parking de l'usine, il sera suivi d'un bal donné salle de Robien.

Dès le 22 mars, le comité de soutien verse 6 678 francs au comité intersyndical. Les premières livraisons de produits agricoles, lait, beurre, légumes sont faites par les paysans de la région et, le 24, le C.D.J.A. annonce « qu'il prend les dispositions nécessaires afin que les autres agriculteurs du département prennent le relais



Le Personnel paraît scindé en deux tendances numériquement inégales. Une première tendance qui semble nettement minoritaire, mais qui est bruyante, active, répond avec ardeur à tous les mots d'ordre...

Le Petit-Bleu des Côtes-du-Nord
du 15 avril 1972.

des syndicalistes agricoles de la région de Saint-Brieuc ».

Après la municipalité de Saint-Brieuc, celle de Plédran est la première à voter une subvention de 1 500 francs aux grévistes le 24 mars, mouvement qui allait être largement suivi par les municipalités voisines pour gagner l'ensemble de la Bretagne.

20 mars. — La direction laisse pourrir la grève

La direction déçue de l'échec de la manœuvre d'intimidation semble préférer laisser pourrir la grève sans prendre conscience de l'importance du mouvement de solidarité qui se développe. A une demande du préfet des Côtes-du-Nord, la direction générale exige comme préalable le retrait des piquets de grève pour permettre aux cadres et agents de maîtrise de bénéficier de « la liberté du travail ». Le 25 mars, lors d'une entrevue entre M. Donnat, directeur de l'usine de St-Brieuc, Richet, directeur du personnel et les délégués syndicaux, la position de la direction reste inchangée.

Le 30 mars, un défilé des grévistes a lieu dans les rues de Saint-Brieuc et deux « sit in » paralysent la circulation, des tracts sont distribués aux automobilistes nombreux en ce week-end pascal.

Le même jour, M. Sabouret, maire de Saint-Cast, dauphin du président Pléven et directeur du cabinet de M. Fontanet, ministre du Travail, reçoit les délégués des grévistes et leur donne son accord pour engager rapidement des négociations « sans aucun préalable », pour mettre au point un calendrier « précis » sur la diminution des écarts de salaire entre les usines de la société et la reconnaissance « de façon pleine et entière » du fait syndical.

La réponse est positive du côté syndical, mais c'est seulement le 5 avril que le directeur général M. Fourt, le directeur du personnel, M. Richet, arrivent à Saint-Brieuc. Depuis l'occupation de l'usine par les gendarmes mobiles, le 17, remplacés peu après par des

C.R.S., jusqu'au 5 avril, la direction a laissé pourrir la grève sans se rendre compte que celle-ci bénéficiait maintenant d'un étonnant soutien populaire.

IV. — LA NUIT DU 5 AVRIL

Lorsque se retrouvèrent à la direction départementale de la main-d'œuvre, MM. Fourt, Richet, Donnat et les délégués syndicaux, ceux-ci pouvaient penser que la direction leur apporterait d'autres propositions que celle qu'elle avait formulée le 17 mars (0,16 franc de l'heure et une réduction d'horaire d'une demi-heure en octobre). La direction devait avoir conscience que les travailleurs voudraient au moins compenser les salaires perdus et qu'ils étaient maintenant assurés de la solidarité régionale.

Aussi, les délégués furent-ils stupéfaits des propositions qui leur furent faites.

Pour l'augmentation horaire, 0,19 franc soit 3 centimes de plus que lors des négociations du 17 mars. Refus d'augmentation de la prime de poste et du treizième mois, prime de transport portée de 10 à 15 francs uniquement pour les déplacements supérieurs à 5 kilomètres, réduction d'une demi-heure du temps de travail, uniquement pour ceux qui travaillent 45 heures et plus.

Les délégués syndicaux se heurtent à un mur et lorsque les grévistes viennent aux nouvelles et qu'ils apprennent les propositions patronales, ils envahissent la salle et s'adressent aux directeurs : « Ce n'était pas la peine de nous faire venir pour nous proposer cela. C'est de la provocation ! Pour qui nous prenez-vous, pour qui prenez-vous les Bretons ? »

Ils scandent les slogans désormais classiques : « On ne travaille pas le fusil dans le dos - Joint français vainera et la C.G.E. paiera - Le Joint à Saint-Brieuc, c'est l'Espagne. - Nos revendications oui, les flics des



La nuit du 5 avril :

« Pour qui nous prenez-vous ? Pour qui prenez-vous les Bretons ?
— Les travailleurs ne sont pas méchants. Votre personne n'est pas en danger, s'ils sont énervés, c'est vous qui leur avez opposé la première violence. »

Les syndicalistes.

« Des faits d'autant plus inadmissibles qu'ils se sont déroulés dans des locaux publics... »

M. Jannin, préfet des Côtes-du-Nord.

patrons, non. » et ils entonnent le chant des Partisans.

Vers 18 heures, M. Le Faucheur propose aux grévistes de se retirer une demi-heure pour que reprennent les discussions. De mauvaise grâce, les grévistes acceptent, à condition que dix d'entre eux assistent à la réunion. Au bout d'une demi-heure de discussion les propositions patronales n'avaient pas varié d'un centime. M. Le Faucheur reprend la parole : « Nous vous parlons de dignité humaine et vous nous répondez par des arguments économiques, sans répondre aux nôtres. Le visage de cette dignité vous l'avez devant vous. Les travailleurs ne sont pas méchants. Votre personne n'est pas en danger. S'ils sont énervés, c'est vous qui leur avez opposé la première violence. Ne me dites pas que vous ne pouvez pas résoudre le problème. Ne me dites pas qu'une boîte comme la C.G.E. ne peut pas répondre à nos revendications. Qu'est ce que c'est 70 centimes ? Tout au plus 130 à 140 francs par mois pour des gens qui gagnent 700 francs pour 40 heures de travail hebdomadaire. Toutes vos propositions sont au-dessous des minima proposés par les autres entreprises de la région. Je ne dis pas que je suis toujours d'accord avec ces employeurs, mais au moins, alignez vos salaires sur les leurs. » La salle est rendue aux discussions pour une demi-heure, et sans résultat. On apporte des sandwiches : « On y passera toute la nuit s'il le faut. »

Une troisième négociation a lieu vers 11 heures sans plus de résultat.

Stoïques, les directeurs reçoivent une partie de la nuit le flot de reproches et les arguments des grévistes, refusant des pains au chocolat, mais acceptant le lendemain un café, accompagné d'un chou-fleur symbolique : « On en mange bien depuis le début de la grève ! »

Après une communication avec MM. Pleven, Marcellin et Sabouret, le préfet demande au directeur départemental de la Main-d'œuvre de « faire évacuer

les locaux de la direction départementale de la main-d'œuvre, les personnes étrangères au service et aussi d'obtenir après un laps de repos utile, une rencontre direction-syndicats dans un lieu approprié ». Le secrétaire général de la préfecture laisse ainsi entendre que les pourparlers pourraient reprendre à la préfecture l'après-midi du 6. D'après les syndicats, la promesse leur en aurait été faite par les directeurs eux-mêmes.

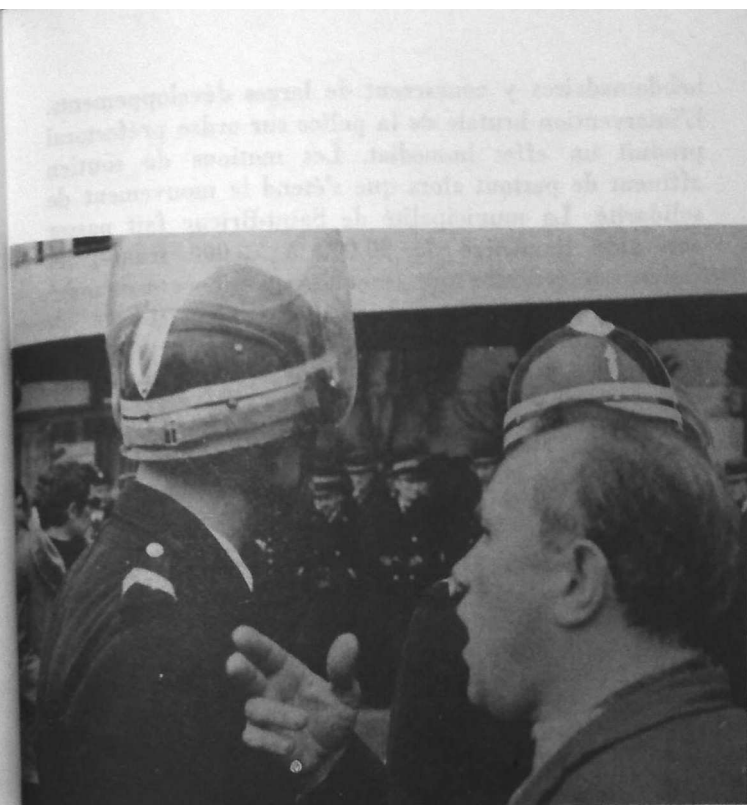
Mais les représentants des travailleurs semblent peu enclins à les laisser partir. A 10 h 30 arrivent alors les gendarmes mobiles, puis les C.R.S. casqués et matraques en mains. Après de brèves sommations, ils chargent, un délégué C.F.D.T. est frappé d'un coup de crosse au visage et mettant à profit la confusion, les trois directeurs s'embarquent dans le « panier à salade » dans lequel réussit à se glisser M. Le Faucheur en laissant une moitié de son veston dans les mains du commissaire.

Les directeurs repartent directement à Paris dans l'après-midi. La rencontre « direction-syndicats dans un lieu approprié » annoncée par le chef de cabinet du préfet n'aura pas lieu. Le préfet évoquant les incidents de la nuit parle de « faits d'autant plus inadmissibles qu'ils se sont déroulés dans des locaux publics », mais il souhaite une reprise rapide du dialogue qu'il s'emploierait à favoriser. En même temps, on fait courir le bruit que toute cette affaire pourrait bien s'achever par une fermeture de l'usine, le chantage à la fermeture commence.

V. — DU 6 AU 15 AVRIL : L'OPERATION CHANTAGE A LA FERMETURE

Du 6 au 10 avril. — Le développement de la solidarité

Cet épisode dramatique a pour effet immédiat de faire passer le conflit du stade local et départemental au stade régional et national, la presse parisienne, les



« Le régime montre son vrai visage : celui de la violence légale contre la classe ouvrière en lutte. Cette agression contre les grévistes du Joint révolte tous les travailleurs. »

Communiqué du Comité de Soutien.

Nos revendications, oui !
Les flics des patrons, non !

Slogan des grévistes.

hebdomadaires y consacrent de larges développements. L'intervention brutale de la police sur ordre préfectoral produit un effet immédiat. Les motions de soutien affluent de partout alors que s'étend le mouvement de solidarité. La municipalité de Saint-Brieuc fait passer son aide financière de 30 000 à 70 000 francs, les enfants de grévistes sont accueillis gratuitement dans les cantines scolaires. Le conseil municipal exprime au préfet son émotion « devant le prolongement du conflit, l'intransigeance de la direction et l'intervention constante et unilatérale de la police ».

Un meeting de solidarité réunit le 7 avril 4 000 personnes. A la fin de la manifestation, malgré les délégués syndicaux, une centaine de jeunes vont affronter les C.R.S. occupant l'usine. L'union départementale de la C.G.T. dénonce le lendemain « l'attitude de quelques éléments irresponsables qui se sont joints à la manifestation du vendredi 7 avril pour tenter de dénaturer le caractère revendicatif de la lutte des grévistes du Joint français. Le bureau demande aux travailleurs du département de développer la campagne de solidarité financière et les met en garde contre les sollicitations et les actions aventuristes préconisées par des éléments étrangers au monde du travail ». La fédération du P.C.F. des Côtes-du-Nord dénonce aussi « les éléments gauchistes, pour la plupart étrangers à l'entreprise et à la classe ouvrière briochine, qui s'efforcent de substituer leurs propres mots d'ordre aux revendications des grévistes et de les entraîner dans des provocations. Celles-ci ne pourraient que les diviser et leur faire perdre le soutien d'une partie de la population ».

Malgré ces positions discordantes, le mouvement de solidarité se développe et on peut observer que la fédération départementale des cadres des Côtes-du-Nord obtient des responsables nationaux de la C.G.C. qui avaient l'intention de porter plainte pour « sequestration » des trois directeurs, d'abandonner ce projet.



« Je m'adresse aux femmes et aux hommes de toute la Bretagne... Vos aspirations me sont familières, car je les partage avec vous. »

René Pleven, *Le Petit-Bleu des Côtes-du-Nord*, 15 avril 1972.

La direction du Joint commence à s'inquiéter de l'extension de ce mouvement de solidarité et cherche à la limiter en demandant à la presse de préciser que « les écarts de salaire entre Bezons et Saint-Brieuc sont de 13 à 14 % alors que l'écart moyen entre les entreprises parisiennes et celles de province se situe statistiquement à 14 %, et que chaque année les augmentations accordées au personnel de Saint-Brieuc sont supérieures de 1 % en moyenne à celles de Bezons et cela de façon à réduire l'écart ».

La direction prépare ainsi l'opinion comme le personnel à une nouvelle opération visant à court-circuiter les syndicats.

Du 11 au 15 avril. — La lettre au personnel et les réactions syndicales

Le 11 avril, chaque membre du personnel reçoit de la direction une lettre destinée à lui faire part directement de sa position.

Les revendications syndicales ont un caractère « exorbitant », conduisant à une augmentation d'environ 25 % du salaire moyen, compte tenu de la situation délicate de la société, elles aboutiraient à la cessation d'activité ; l'action syndicale a conduit à des « pressions et vexations inadmissibles. De tels agissements disqualifient leurs auteurs et rendent impossible tout nouveau dialogue ».

La direction reprend alors les propositions formulées le 5 avril avec une différence minime. Augmentation de 20 centimes (au lieu de 19) mais deuxième augmentation de 20 centimes le 1^{er} octobre, propositions identiques concernant la réduction de l'horaire hebdomadaire et la prime de transport, promesse de poursuivre la réduction des écarts entre les salaires de Saint-Brieuc et de Bezons.

La direction convoquera le personnel « dès que la liberté du travail sera assurée ».

Ouest-France dès le 13 avril s'interroge : « En adressant une lettre individuelle aux membres du personnel de son entreprise, la direction générale du Joint français croyait-elle vraiment obtenir une reprise du travail ? On a peine à le croire. Cependant si tel était le but recherché, il apparaît maintenant qu'il a été manqué et qu'il fallait autre chose pour mettre un terme à la grève qui dure maintenant depuis cinq semaines. Sans doute l'initiative patronale a-t-elle eu pour premier effet d'accuser des divergences latentes depuis le début du conflit entre C.F.D.T. et C.G.T. Sans doute celles-ci subsistent-elles, puisque les deux organisations syndicales n'ont pu s'accorder sur une réponse commune à la lettre de la direction. Sans doute de l'une à l'autre y a-t-il manière différente de s'engager à poursuivre le mouvement, mais précisément, il y a de part et d'autre engagement d'aller jusqu'au bout des revendications ou tout au moins d'en obtenir l'essentiel par des négociations. »

Voulant ignorer délibérément les syndicats, la direction pouvait s'attendre à une réaction de ces derniers. Si les réponses diffèrent par les thèmes développés, questions financières pour la C.G.T., rôle des syndicats pour la C.F.D.T., la position de fond est identique et le soutien populaire, le développement de la solidarité ne peuvent que les encourager.

Le 13 avril, le comité de soutien a rassemblé 130 000 francs, 2 versements de 50 francs ont pu être faits à chaque gréviste.

La direction comptait-elle véritablement que la campagne que lance alors le *Petit Bleu des Côtes-du-Nord* pour démobiliser les grévistes aurait quelque effet ? Voulait-elle préparer une arme absolue : la menace d'un lock-out, le départ du Joint de Saint-Brieuc ? *Ouest-France* le pense dès le 13 avril : « Il ne s'agit bien sûr que d'une hypothèse, mais chaque jour qui passe la renforce. Et au point où en sont les

choses, on ne peut dire que l'annonce d'un lock-out surprendrait beaucoup à Saint-Brieuc. »

Le 16 avril. — Le chantage à la fermeture se précise

Le chantage à la fermeture se précise avec le conseil d'administration du Joint du 14 avril. M. Dubart, président-directeur général, interrogé à l'issue du conseil fait état de la situation déficitaire de la société : « Les gens ne veulent pas me croire. A Bezons, nous avons des rapports qui sont bons avec le personnel. A Saint-Brieuc, personne ne veut me croire... Le lock-out est un arrêt momentané et volontaire de l'activité de l'usine. Si nous arrêtons, ce ne sera pas momentané et volontaire, mais définitif et contre notre volonté. Je ne dis pas cela pour exercer des pressions, mais nous allons vers cette situation... »

Et la C.G.E. fait une mise au point sur le conflit et les écarts de salaires. Cette mise au point est faite en raison « d'une campagne de dénigrement susceptible d'entraîner, pour l'avenir de l'entreprise, les plus graves conséquences pouvant aller jusqu'à la perte de la clientèle et l'éviction de la région ».

La direction précise cette menace. Lors d'un entretien téléphonique avec un journaliste d'*Ouest-France*, le 17 avril, M. Dubart, président-directeur général pose le dilemme : « Ou bien nous refusons d'augmenter et la grève continue ; ce sera alors la fin de l'usine de Saint-Brieuc et peut-être même celle de Bezons. Ou bien nous acceptons des revendications exorbitantes et ce sera la fin de la société. » Ce chantage, soigneusement entretenu par des bruits sur le transfert de machines en Belgique et en Allemagne ne va cependant pas réussir, car les syndicats ont compris que le mouvement de solidarité était tel qu'il prenait une dimension politique, que le pouvoir qui jusqu'alors, sous une apparente neutralité, avait soutenu le Joint ne pouvait plus sans risques graves conserver la même attitude.

En durcissant et en étendant le mouvement, ils allaient obliger le pouvoir à intervenir, à faire pression sur la direction du Joint, sur la C.G.E. pour les obliger d'abord à négocier puis à proposer au moins une solution de compromis acceptable pour les grévistes.

VI. DU 15 AVRIL AU 8 MAI. — LA PHASE POLITIQUE : LE JOINT, AFFAIRE DE GOUVERNEMENT

Du 15 avril au référendum du 23. — Les inquiétudes du pouvoir.

Le recours au chantage à la fermeture allait effectivement entraîner un changement d'attitude du pouvoir qui se rend compte que le vaste mouvement de solidarité va inévitablement déboucher sur le plan politique. Le patronat ne sera pas seul à être mis en cause, mais aussi le pouvoir politique.

La proximité du référendum le conduit à modifier sa position. L'U.D.R., jusqu'alors silencieux, prend position le 12 avril et sa section locale déclare que « l'attitude de la direction apparaît insoutenable puisqu'au lieu de tout mettre en œuvre pour résoudre le conflit, il semble que son action n'ait contribué qu'à jeter de l'huile sur le feu. Ce ne sont pas là les conditions que nous attendons de la part de chefs d'entreprise qui se veulent promoteurs du progrès social. Nous condamnons en même temps l'attitude de diverses organisations et de tous ceux qui, étrangers à l'entreprise, se sont immiscés dans une affaire qui ne peut concerner que les travailleurs de l'entreprise. » Condamnant la politique du P.S.U., du parti communiste et de divers autres qui préconisent « une lutte de classe outrancière », l'U.D.R. propose une politique de concertation.

Le comité-directeur du C.E.L.I.B. présidé par R. Pléven, reçoit le 15 avril une délégation de grévistes et vote une motion favorable à la reprise des négociations.

Les hommes politiques locaux sont mis en cause. « L'un affirme qu'il s'est battu pour l'industrialisation

en vantant la qualité de la main-d'œuvre de nos régions, un autre justifie les bas salaires et un troisième déclare qu'il est prêt à négocier avec les seuls représentants patronaux, car ce n'est pas avec nous qu'il prend contact, au contraire il s'en garde bien. » Si, comme nous le verrons en détail, le *Petit Bleu des Côtes-du-Nord* continue à vouloir démobiliser les grévistes au nom de la majorité « silencieuse » qui voudrait reprendre le travail, des hommes politiques locaux jugent prudent de prendre une autre position. Arthur Charles, député U.D.R. de Saint-Brieuc reprend le 14 avril les termes du communiqué de la section locale de l'U.D.R., annonce qu'il est intervenu auprès de M. Sabouret, directeur du cabinet du ministre du Travail et auprès du président du Joint pour obtenir une reprise des négociations.

La manifestation du 18 avril qui groupe plus de 10 000 personnes va accélérer le processus, *Ouest-France* observe : « Les organisateurs attendaient 10 000 personnes, leurs espérances ont été largement comblées. Ils avaient appelé à un grand rassemblement départemental. Des délégations venues du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan lui ont donné un caractère régional. Drapeaux rouges et Gwen ha Du voisinent, c'est toute la Bretagne qui affirme sa solidarité, acclame Le Faucheur lorsqu'il dit « que le Joint français est venu à Saint-Brieuc pour profiter des cadeaux de l'Etat et de la ville et aussi d'une main-d'œuvre à bon marché et réputée docile, mais il y a des limites à la docilité et à la patience. » Lorsque les leaders syndicaux déclarent : « Nous reviendrons plus nombreux s'il le faut, nous ne céderons pas au chantage » ; la réaction populaire est telle, à cinq jours du référendum, que les responsables politiques comprennent qu'il est nécessaire d'agir de toute urgence. Le 19 avril, au lendemain de la manifestation, le préfet annonce qu'il a été chargé par le ministre du Travail d'assurer la médiation.

Fait essentiel, il affirme que les menaces de fermeture formulées quelques jours avant par le P.-D.G. M. Dubart étaient sans fondement. « Le fait que j'ai obtenu de la direction qu'un calendrier de rattrapage puisse être établi jusqu'en 1975 suffit à le démontrer. » Mais les nouvelles propositions de la direction sont peu différentes. Des 20 centimes prévus en octobre, 10 centimes seraient attribués dès juillet. En échange de ses bons offices le préfet demande aux syndicats de soumettre ces propositions à un vote des grévistes.

Les représentants du personnel font un pas le 20 avril en acceptant l'hypothèse d'un vote si les augmentations de 40 centimes en mai et 20 centimes en octobre ne remettaient pas en cause les réajustements de salaires qui avaient toujours lieu en octobre, afin d'ajuster les rémunérations à l'augmentation du coût de la vie.

Ouest-France s'interroge le 22 avril, la veille du référendum sur la question de la fermeture : « Un jour on a commencé à parler de fermeture, c'était une simple rumeur. Elle s'est gonflée, on l'a reprise dans certains milieux autorisés, elle a été confirmée par le président-directeur général lui-même. On nous dit aujourd'hui que la menace était sans fondement. Est-ce bien vrai ? Ne serait-il pas plus exact de dire qu'elle a été écartée ? On a quelque raison de le supposer. A défaut d'être sûr ou même probable le pire est toujours possible. Les syndicats n'ont garde de l'oublier et demeurent sur la défensive. » Cependant l'intervention du préfet permet de franchir le cap du référendum sans véritable catastrophe, bien qu'à Saint-Brieuc le oui ne recueille que 36 % des inscrits et dans les Côtes-du-Nord 38 %.

Du 23 au 28 avril. — Le projet de compromis du ministère du Travail

Au lendemain du référendum, on attend vainement

la réponse de la direction aux contre-propositions syndicales et l'annonce d'une reprise des négociations. Le conflit suscite toujours le même intérêt, les mêmes manifestations de solidarité. Le 25 avril, le fonds de solidarité dispose de 400 000 francs.

Edmond Maire vient à Saint-Brieuc le 24 avril et fait une analyse remarquable des causes et des caractères du conflit et en dégage les leçons. « Il n'y a pas seulement impuissance du gouvernement devant les trusts nationaux et multinationaux, mais identités de politique de ceux-ci à celui-là. Pour faire évacuer l'usine la direction a fait appel à la justice. Mais pour obliger la direction à prendre en considération les revendications des travailleurs, nous ne pouvons faire appel à personne. Voilà quelle est la balance en système capitaliste. »

Le 26 avril, le préfet ne communique pas comme il était prévu les propositions de la direction, mais un projet de compromis élaboré par le ministre du Travail. Le compromis prévoit une augmentation de 40 centimes en 2 étapes, 20 centimes le 1^{er} mai et 20 le 1^{er} juillet avec la possibilité de faire le point en décembre, avec la direction. Pour les grévistes ces modifications sont mineures et ne comportent pas d'engagement précis de la direction de réajuster les salaires avant la fin de l'année.

Un gréviste déclare : « Le front tiendra grâce à l'arrière. » Le fonds de solidarité s'élève à 500 000 francs permettant de répartir 400 francs au total pour chaque gréviste. Les syndicats continuent à mobiliser dans l'attente d'une reprise des négociations. Le pouvoir prend conscience de la nécessité d'en finir. Le 27 avril dans *la Nation* journal de l'U.D.R., Jacques Montalais dénonce « la funeste et incompréhensible attitude des dirigeants du Joint français, filiale de la puissante C.G.E. pour laquelle l'augmentation de salaire plus que

normale réclamée à Saint-Brieuc ne posait guère de problèmes ».

Au conseil général, le président Pleven invite le conseil à apporter sa contribution : 10 000 francs anciens par personne et une motion présentée par M. Le Foll est adoptée par le conseil. On sent que l'affaire devient affaire de gouvernement.

Du 28 avril au 1^{er} mai. — L'échec des négociations au ministère du Travail

Le 28 avril, M. Pleven demande par téléphone à M. Fontanet de recevoir les représentants syndicaux, après que M. Le Foll se soit assuré que ceux-ci seraient d'accord.

Le 29 avril, commencent au ministère du Travail trois dures journées de négociations entre les délégués syndicaux et la direction du Joint. Quelques améliorations sont obtenues mais elles sont limitées et, surtout le 1^{er} mai, M. Blanc, inspecteur du Travail pose comme préalable d'obtenir des organisations syndicales, qu'elles émettent des avis favorables en soumettant au vote des ouvriers les dernières propositions patronales (30 centimes au 1^{er} mai et 20 en octobre, prime de travail d'équipe passant de 24 à 28 francs par mois, prime de transport échelonnée de 10 à 20 francs selon le kilométrage, réduction d'horaire d'une demi-heure pour les horaires supérieurs à 45 heures). Les syndicats ne pouvaient donner leur caution à ces propositions qu'ils estimaient incomplètes et insuffisantes.

Dans une interview à *Ouest-France*, M. Fontanet, ministre du Travail couvre l'attitude du négociateur M. Blanc : « Le ministère a été guidé par le souci de mettre fin à l'épreuve que constitue pour les salariés et leurs familles une grève de cette durée. Ne serait-il pas souhaitable que l'ensemble du personnel qui jusqu'ici n'a pas été directement consulté, soit appelé à se prononcer. » Le ministre reprend ainsi le thème de la

« majorité silencieuse », cher au *Petit Bleu des Côtes-du-Nord* de R. Pleven.

Pour les syndicats, deux points restaient en suspens, les salaires et la prime de fin d'année. Ils estimaient ne pouvoir donner un chèque en blanc en soumettant à la base les seules premières propositions, avec avis favorable.

Si les négociateurs étaient cependant inquiets des réactions de la base, l'accueil qui leur est fait à leur retour à la gare de Saint-Brieuc, devait leur donner le sentiment qu'ils avaient eu raison de tenir.

Du 2 au 6 mai. — Le dernier round.

Le 3 mai, une nouvelle manifestation groupe 6 000 personnes à Saint-Brieuc et en même temps dans toutes les grandes villes bretonnes. Comme devait l'observer *Ouest-France*. « L'importance de cette manifestation synchronisée avec celles de Lorient, de Quimper et de Vannes, n'aura cependant échappé à personne. Et ceux qui à bord d'un hélicoptère de la gendarmerie en ont fait plus qu'un survol rapide, ont bien montré l'intérêt qu'ils y portaient. »

Les syndicats sentent bien que l'affaire est devenue l'affaire du gouvernement et attaquent sur ce plan : « Que font les parlementaires bretons ?... Il ont voté le VI^e Plan dans lequel est contenue cette politique de décentralisation. »

Le préfet fait savoir que la direction accepte de reprendre les négociations, et cette fois à Saint-Brieuc. Il est évidemment impossible de connaître quels arguments a pu faire valoir le gouvernement pour obtenir ce revirement d'attitude de la direction, pourquoi le préfet se déclare « raisonnablement optimiste », pourquoi M. Fontanet estime que « le règlement est à portée de la main ». Les moyens de pression du gouvernement sur une entreprise telle que la C.G.E. ne sont pas nuls,

on peut simplement déplorer qu'ils n'aient pas été utilisés plus tôt !

Les négociations reprennent le 5 mai à la préfecture et la polémique qui oppose depuis le 3 la C.G.T. à la C.F.D.T. ne semble pas avoir été utilisée par la direction pour durcir sa position à la faveur d'une division des organisations syndicales.

Suspension et reprises se succèdent le 5 et le 6 mai. Le protocole d'accord est enfin rédigé en fin d'après-midi du 6 pour être soumis au vote des ouvriers le 8 mai.

Interrogé par les journalistes sur les résultats de la négociation, le directeur déclare : « Nous ne pouvons pas dire que nous soyons satisfaits car ils nous coûtent un effort important, mais nous sommes heureux que le conflit prenne fin. » Il ne dit mot des difficultés de l'entreprise, argument maintes fois opposé aux grévistes, en se bornant à parler de la nécessité de réorganiser les circuits commerciaux et d'améliorer le climat de l'entreprise. « Si l'entreprise doit s'agrandir, c'est ici qu'elle le fera. » On est loin de l'éviction de la région !

Pour les représentants du personnel, « ce n'est pas une victoire, nous avons fait ce que nous avons pu. Nous informons les ouvriers, nous ne ferons aucune pression, ni dans un sens ni dans un autre. Ce sera à chacun de se déterminer pour ou contre la reprise du travail sur la base du compromis réalisé ». Ce compromis apparaît en fait avantageux par rapport aux dispositions antérieures, comme le montre ce tableau résumant l'évolution des propositions patronales en partant des demandes du personnel.

Le salaire de l'O.S. 1 passe de 4,13 francs à 4,78 francs et atteindra 4,98 francs en octobre, le temps de travail passera à cette date de 47 heures à 46 heures 30 sans perte de salaire. Celui de l'O.P. 2 passe de 5,10 francs à 5,55 francs et atteindra 5,75 francs en octobre. C'est-à-dire que le salaire mensuel de l'O.S. 1 passe de 804,40 francs le 1^{er} mars, à 889 francs le 1^{er} mai pour 47 heures

Evolution des propositions patronales

Demandes syndicales du 14 février	Propositions faites par la direction du Joint					
	17 mars	5 avril	11 avril	19 avril	29 avril	6 mai
1. Augmentation de 0,70 F dont 0,30 F à titre de rattrapage 1971, et 0,40 F à valoir sur 1972 ..	3% en avril minimum de 0,16 F	minimum 0,19 F	minimum 0,20 F et 0,20 F en octobre	minimum 0,20 F 0,10 F juillet 0,10 F octobre	minimum 0,35 F mai 0,20 F octobre	Protocole d'accord 3,5% 0,45 F mai 0,20 F octobre
2. Réduction d'horaire de 1 heure sans perte de salaire	1/2 heure en octobre pour plus de 47 heures	idem	idem	idem	1/2 heure pour plus de 45 heures	1/2 heure pour 44 heures 43 heures en octobre
3. Prime de poste passant de 24 à 50 F et non-indexation sur le temps de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	24 à 28 F	24 à 28 F
4. Prime de transport forfaitaire passant de 10 à 30 F	Néant	15 F pour plus de 5 km	idem	idem	10 à 20 F selon la distance	10 F — 5 km 15 F 5 à 10 km 20 F + de 10 km
5. Bénéfice d'un 13 ^e mois.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	prime de fin d'année 325 F mois

de travail par semaine et atteindra 930,60 francs le 1^{er} octobre pour 46 heures 30 de travail par semaine. En comptant les primes de poste pour l'ouvrier faisant les trois-huit et la prime de transport s'il habite à plus de 10 kilomètres l'O.S. 1 franchira alors le cap des 1 000 francs mensuels. Les prétentions « exorbitantes » des organisations syndicales n'avaient pas été totalement satisfaites. L'action ouvrière et la solidarité régionale avaient cependant permis une légère amélioration de la condition des travailleurs du Joint.

8 et 9 mai. — *La reprise.*

Quelle allait être la réaction de la base ?

Le scrutin a lieu le 8 mai à la mairie de Saint-Brieuc. Les représentants syndicaux se bornent à afficher et à lire le protocole d'accord sans vouloir influencer dans un sens ou dans l'autre le personnel.

Trente-cinq démissions ayant été adressées à la direction depuis le 13 mars, le nombre d'inscrits s'élève à 985, on dénombre 827 votants (84,3 % de quoi faire rêver les organisateurs d'un référendum commentent certains !) ; 641 bulletins « oui » sont favorables à la reprise contre 191 « non » et 5 bulletins nuls. Quelques incidents marquent le déroulement du scrutin, de jeunes ouvriers partisans de la poursuite de la grève jusqu'à satisfaction totale des revendications, scandant « C.G.T. trahison ». *L'Humanité* du 9 mai rapporte qu'une demi-heure avant la clôture du scrutin, « un commando gauchiste, profitant de ce que la masse des travailleurs s'était déjà retirée, pénétrait dans la salle et détruisait des bulletins « oui » avant de tenter de s'emparer de l'urne, insultant les travailleurs qui s'opposaient à leur coup de force. Exhibition significative des soi-disant champions de la « parole aux travailleurs ».

La C.F.D.T. a fait une mise au point. « Les assertions de *L'Humanité* sont sans aucun fondement

comme peuvent en témoigner les nombreux journalistes présents, mais *L'Humanité* n'a pas mentionné que de nombreux travailleurs avaient effectivement hué la C.G.T. »

Le comité de solidarité distribue 500 francs par personne, ce qui porte le total à 1 100 francs.

Le 9 mai au matin, lors d'un dernier meeting, M. Le Mével, délégué de la C.G.T., affirme « qu'entre le délégué C.F.D.T. et lui il n'y avait jamais eu le moindre désaccord ».

M. Le Faucheur, délégué départemental C.F.D.T., fait le bilan de la lutte. « Vous avez contraint la C.G.E. à mettre sa signature au bas d'un document où il est écrit que les écarts de salaires ne sont plus admissibles. Ainsi vous avez ouvert la brèche dans le mur de l'intransigeance patronale. Mais la lutte du Joint français n'est pas finie car elle est celle de tous les travailleurs bretons. Le dossier du Joint n'est pas fermé, car il est celui de toute la Bretagne. »

A 14 heures, la reprise du travail est effective.

et voici la colère bretonne...

Et voici la colère bretonne
La colère et l'espoir mêlés
Les charlatans qu'on déboulonne
Voici le jour des poings levés.

Gilles Servat.

Pour comprendre l'ampleur du conflit, en saisir la portée, en dégager les leçons, il ne suffit pas de suivre chronologiquement le déroulement de la crise. Il apparaît nécessaire d'analyser le comportement des forces en présence, leurs réactions mutuelles, les composantes de cette colère bretonne.

Comment mille ouvriers bretons ont-ils réussi à tenir en échec la puissante C.G.E., le vice-président du C.N.P.F. Ambroise Roux ? Comment ont-ils réussi à briser la collusion du pouvoir politique et du pouvoir patronal, à battre en brèche l'action lénifiante des notables bretons, toujours prêts à s'appuyer sur « la majorité silencieuse » et cela malgré les réticences d'un parti ouvrier qui vit dans la hantise du « gauchisme » ? Comment ont-ils réussi à provoquer cette formidable solidarité régionale qui leur a permis de tenir et qui a suffisamment inquiété le pouvoir pour amener ce dernier à intervenir pour mettre fin au conflit ?

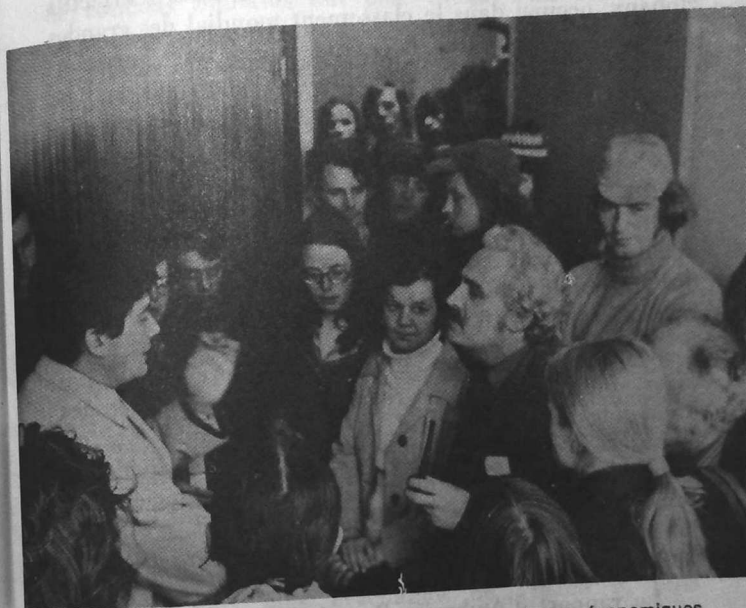
Le patronat : le mépris ne paie pas

Devant les résultats du conflit, on ne devra pas

s'étonner si la tendance dure, « économique », d'Ambroise Roux, patron de la C.G.E., et vice-président du C.N.P.F. perd quelque influence devant celle de François Ceyrac : la tendance « sociale » peut obtenir de meilleurs résultats. Le départ en retraite de M. Dubart, P.-D.G. du Joint français, annoncé le 26 mai sanctionne-t-il derrière le prétexte de la limite d'âge, l'exécutant qui n'a pas réussi à mener à bien la bataille, menée pourtant conformément aux ordres reçus ?

L'attitude des dirigeants de la C.G.E. a toujours été celle du mépris à l'égard de ces ouvriers bretons, qui au lieu d'exprimer leur reconnaissance à une firme qui leur assure du travail, contestent des décisions qui ne sont dûes qu'au souci d'assurer la pérennité de l'entreprise, et par là le maintien de leur emploi. Comment ces ouvriers, dont neuf sur dix sont du niveau du certificat d'études peuvent-ils juger les difficultés économiques de la firme ? Pourquoi ne font-ils pas confiance à la direction lorsqu'elle affirme que l'entreprise a été déficitaire en 1971, que les exigences ouvrières se traduiraient par une augmentation de plus de 25 % des charges salariales ? Peuvent-ils savoir qu'il est aisé pour démontrer la médiocre rentabilité de l'usine de Saint-Brieuc, de lui imputer une large fraction de frais généraux qui intéressent l'ensemble de l'entreprise ? Que pour présenter comme étant déficitaires les résultats d'une filiale à 100 % d'un groupe, il suffit de lui faire prendre en charge des éléments qui servent en réalité à l'ensemble du groupe.

Le patronat a sous-estimé le fait que si l'ouvrier ignorait effectivement les mécanismes économiques, ceux-ci n'échappaient pas aux organisations syndicales qui n'ont pas manqué de souligner la progression du chiffre d'affaires et des bénéfices de la C.G.E., au cours des dernières années. Une étude de *l'Opinion économique et financière* parue au lendemain du conflit 11 mai



Le patronat a sous-estimé le fait que les mécanismes économiques n'échappent pas aux organisations syndicales.

Chapire IV.

M. Nicolo, responsable régional de la C.F.D.T., en « débat » avec M. Donnat, directeur de l'usine de Saint-Brieuc.

1972) observe que la C.G.E. devient une « valeur de croissance ». « Avec un chiffre d'affaires toutes taxes comprises de 10,8 milliards de francs en 1971, le groupe C.G.E., qui compte 250 filiales directes et indirectes, 125 usines principales et 118 000 personnes d'effectifs globaux, occupe dans le classement mondial des grandes entreprises établi par la revue américaine *Fortune* d'après les chiffres d'affaires, le 43^e rang dans la liste des groupes hors des Etats-Unis et le 7^e rang dans le secteur de la construction électrique. En France, il est la 6^e entreprise nationale, le 5^e exportateur et la 2^e affaire privée sous l'angle des effectifs. Les perspectives sur cinq ans sont très encourageantes. Il est prévu une augmentation de 68 % du chiffre d'affaires consolidé qui doit ainsi atteindre 16,6 milliards de francs toutes taxes comprises en 1975...

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant d'envisager une amélioration progressive des revenus et des dividendes de la société mère. Dès à présent, on considère comme probable l'élévation du dividende global de 1972 et cela malgré les difficultés sociales du Joint français filiale à 100 %. Aussi, il n'est pas étonnant qu'on enregistre une hausse de 35 % du cours de l'action d'octobre 1971 à mai 1972. »

Le rapport d'Ambroise Roux à l'assemblée générale du 7 juin 1972 (*le Monde*, 9 juin) confirme ces données. Il insiste sur l'internationalisation du groupe (45 filiales industrielles, 10 implantations industrielles récentes à l'étranger). Le bénéfice net des opérations d'exploitation est passé de 53,9 millions de francs en 1969 à 70,5 millions de francs en 1971, le dividende distribué (plus avoir fiscal) s'est élevé de 18,30 francs en 1969, à 20,10 francs en 1970 et à 21,75 francs en 1971.

La direction a eu tort de sous-estimer l'impact du slogan : « Le Joint vaincra et la C.G.E. paiera. »

De l'origine à la conclusion du conflit, la direction

a affiché sous des formes diverses, son mépris à l'égard du personnel.

Cette attitude constante, ces manifestations de susceptibilité outragée, cette absence totale de recherche de contacts humains ont pesé lourd dans le conflit. Quand on le compare à ceux qui ont opposé en février et mars les travailleurs à la direction des usines locales où après quelques « bons coups de gueule », on « coupe la poire en deux », on saisit l'importance de ces relations humaines, de cette estime réciproque, dans le règlement des conflits du travail.

La direction ne tient aucun compte des mises en garde formulées par les syndicats dès novembre 1971. Elle ne répond pas à la lettre du 14 février et, le 23, le directeur local met les délégués « en face de leurs responsabilités ». Il ne s'inquiète que lorsque les techniciens se solidarisent avec le personnel, mais la direction parisienne laisse faire et les délégués parisiens ne viennent à Saint-Brieuc qu'un mois plus tard, le 13 mars, trois jours après le vote du personnel sur la grève et l'occupation de l'usine !

Aux concessions qui auraient pu stopper le conflit, la direction préfère la méthode d'intimidation : « pas de pourparlers sans évacuation de l'usine », puis l'intervention auprès des pouvoirs publics pour obtenir un jugement d'expulsion, puis l'expulsion des grévistes et l'occupation par les gendarmes mobiles, puis le respect de la liberté du travail.

Devant l'échec de la tactique de l'intimidation, commence alors celle du « pourrissement » de la grève, que n'interrompt pas l'épisode du 5 avril, car la direction ne pouvait ignorer que des propositions aussi dérisoires ne pourraient être acceptées par les syndicats. C'est alors la tentative de court-circuitage des syndicats par la lettre du 11 avril et une tentative d'intoxication de l'opinion.

A partir du 15 avril l'affaire devient affaire politique, progressivement le pouvoir fait pression sur la direction à un niveau de plus en plus élevé pour qu'on en finisse. Mais jusqu'au bout, lors de la médiation du ministre du Travail, puis lors de la négociation finale des 5 et 6 mai, la direction s'accroche, visiblement davantage pour des raisons de principe que pour des raisons économiques, ou pour obtenir en compensation le maximum d'avantages de l'Etat.

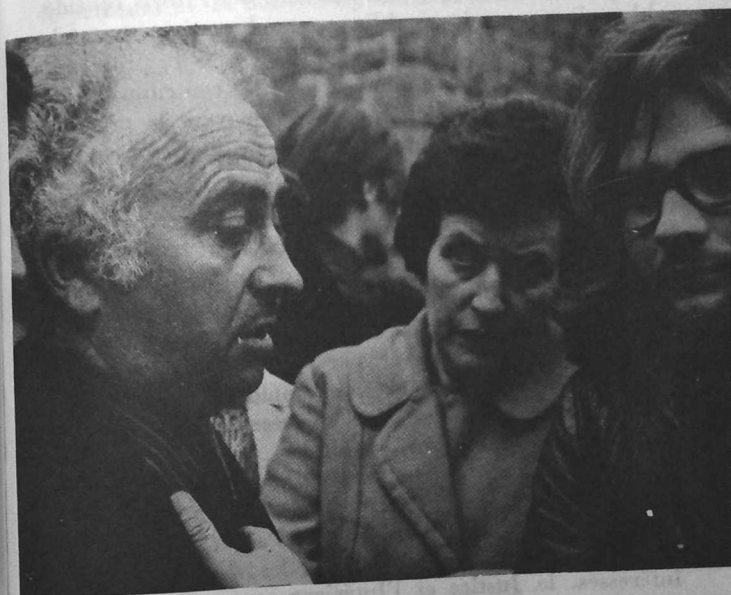
Du début à la fin du conflit, la méconnaissance des traits du caractère des ouvriers bretons a été totale. Comment ignorer que la vue d'un uniforme de C.R.S., loin de rassurer « la majorité silencieuse » allait réduire presque totalement le nombre des opposants à la grève ? Comment ignorer qu'en refusant, le 11 avril, tout dialogue avec les délégués syndicaux, on allait assurer à ces derniers l'appui total de la masse des grévistes ? Comment ignorer enfin qu'en laissant pourrir le conflit, par sa durée, celui-ci allait provoquer un immense mouvement de solidarité ?

Si de telles erreurs d'appréciation ont été commises sur la politique à suivre à l'égard du personnel, d'autres erreurs sont possibles dans d'autres domaines de la gestion ; ce qui pourrait expliquer les difficultés économiques de l'entreprise, si ces difficultés sont réelles. Mais les travailleurs doivent-ils faire les frais de l'insuffisance du « management ».

La collusion pouvoir politique, pouvoir économique

Cependant l'attitude de la direction ne peut s'expliquer que par le fait qu'elle pouvait compter sur un certain nombre d'appuis : celui du pouvoir qui ne lui a pas fait défaut jusqu'au moment où l'affaire est devenue politiquement dangereuse, celui de personnalités politiques locales participant d'ailleurs à l'exercice du pouvoir.

Très tôt les organisations syndicales ont dénoncé la



collusion du pouvoir et de la direction de l'entreprise. Elles auraient pu insister sur l'un de ses aspects caractéristiques : le silence observé par les représentants du gouvernement sur l'importance des aides consenties par l'Etat à l'entreprise. Alors que la municipalité de Saint-Brieuc souligne dès l'origine du conflit que les contribuables briochins ont consenti des efforts considérables, les pouvoirs publics ont observé une totale discrétion sur cet aspect pourtant essentiel du problème. Révéler à l'opinion l'ampleur de la contribution de l'Etat, c'était mettre en œuvre un moyen de pression efficace pour obtenir rapidement une solution au conflit.

Les organisations syndicales ont pu souligner la rapidité avec laquelle le Joint français obtient satisfaction, lorsque la direction demande au tribunal des référés de prononcer l'expulsion des grévistes. L'usine est occupée le 13, le jugement est rendu le 15. Les syndicalistes observent : « On va plus vite que pour un jugement condamnant par exemple un patron à verser des indemnités à un employé. » La même rapidité s'observe pour faire exécuter le jugement sur lequel les organisations syndicales ont pourtant fait appel : le 17, à 4 heures du matin, les gardes mobiles investissent l'usine et en expulsent les occupants. L'opération n'a pu se faire qu'avec l'accord du ministre de l'Intérieur. On observe que les deux ministères intéressés, la Justice et l'Intérieur sont aux mains de deux ministres bretons : M. Pleven et M. Marcellin.

Le 6 avril, lorsque les C.R.S. interviennent et chargent pour amener la « libération » des représentants de la direction du bureau du service départemental de la main-d'œuvre, M. Dusserre, secrétaire général de la préfecture explique aux journalistes : « J'ai été d'abord en communication avec M. Pleven, garde des Sceaux, M. Sabouret et le ministre de l'Intérieur ; puis M. Dubart, P.-D.G. du Joint français m'a téléphoné me demandant de favoriser le départ de ses directeurs. »

Le préfet évoquant les incidents de la nuit « parle de faits d'autant plus inadmissibles qu'ils se sont déroulés dans les locaux publics ». Il ne déplore pas le fait qu'un délégué C.F.D.T., M. Gelin ait été blessé au visage d'un coup de crosse.

On comprend que les accusations de collusion entre le patronat et les pouvoirs publics se soient multipliées.

Elles devaient être alimentées par les prises de position du *Petit Bleu des Côtes-du-Nord*, journal de M. Pleven.

Dans l'édition du 15 avril, à côté d'un éditorial de R. Pleven, affirmant avec une emphase très gaullienne « notre oui le 23 avril, sera franc et massif, » un anonyme s'interroge : « Que pensent les *silencieux* du Joint français ? » La lettre du 11 avril de la direction au personnel est publiée intégralement, le commentateur explique les propositions de la direction, sans les comparer aux demandes formulées par les grévistes, puis analyse ainsi la situation : « Le personnel paraît scindé en deux tendances numériquement inégales. Une première tendance qui semble nettement minoritaire mais qui est bruyante, active, répond à tous les mots d'ordre, qu'ils viennent de M. Le Faucheur, responsable départemental de la C.F.D.T. ou des fractions politiques telle la Ligue communiste qui, depuis son début, cherche à utiliser la grève à leur profit, repoussent tout compromis.

« L'autre tendance qui, pour être silencieuse, paraît cependant majoritaire, déplore la politisation de la grève, les excès de langage, les actions irresponsables ; les ouvriers et ouvrières qui appartiennent à cette tendance s'occupent qui dans son jardin ou son champ, qui dans son foyer ou sa famille, selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, de mariés ou de célibataires. »

Cette tendance n'hésite pas à s'exprimer dans les conversations particulières par des formules comme celles que nous reproduisons ci-dessous.

D'une ouvrière habitant anciennement dans la banlieue de la capitale : « J'aime mieux vivre ici avec les 95 000 anciens francs que j'ai au Joint français, qu'avec les 125 000 anciens francs que je gagnais à Paris. »

D'une jeune employée dont c'est la première embauche : « Je préfère 90 000 anciens francs à Saint-Brieuc que 110 000 anciens francs à Bezons. »

Nous qui ne pensons qu'à l'intérêt des foyers de ceux qui sont en grève et à ceux de Saint-Brieuc et de l'économie bretonne, nous croyons qu'il faudrait trouver le moyen de consulter les « silencieux » car ils ont eux aussi leur mot à dire, et un mot qui pourrait être décisif ! »

Le *Petit Bleu* qui « dit ce que les autres taisent » n'a cependant pas encore informé ses lecteurs du mouvement de solidarité qui se manifeste déjà ; mais, dans les numéros suivants, il poursuit sa campagne de démobilisation des grévistes.

Le 29 mai, le *Petit Bleu* souligne que la continuation du conflit est contraire aux intérêts bretons « l'interprétation qui a été donnée à l'extérieur du département de cette grève dure et douloureuse, l'exploitation politique à laquelle elle a donné lieu par certaines formations d'extrême-gauche et par leur presse ont maintenant des conséquences qui risquent de porter atteinte pour une longue période aux intérêts de Saint-Brieuc, du département et même de la Bretagne tout entière... Certains dirigeants syndicaux ont amené les milieux économiques et administratifs à s'interroger aussi sur l'industrialisation de la région. D'ores et déjà, un très grand quotidien parisien a évoqué l'inadaptation de la Bretagne aux impératifs industriels. Un chef d'entreprise de la région parisienne qui prévoyait la prochaine implantation à Saint-Brieuc de ses ateliers a décidé de différer toute décision, semblant considérer que le conflit du Joint pouvait être assimilé à une sorte de

phénomène de rejet, au sens médical du mot, de l'industrie par le milieu breton ! ».

Après avoir pressé les deux parties d'accepter l'arbitrage du préfet, le journal met en garde les formations politiques. « Leur responsabilité sera grande, s'ils donnent priorité à leurs objectifs partisans sur les intérêts généraux bretons. »

Le 6 mai, il met en cause « les responsables syndicaux, particulièrement ceux de la C.F.D.T., de n'avoir pas accepté de soumettre à la base, avec avis favorable, les premiers points sur lesquels un accord s'était fait le 1^{er} mai. La modération des propos du ministre du Travail ne dissimule pas de quel côté sont venus les obstacles à une solution raisonnable..., qu'on le sache bien, hormis les agitateurs dont les fins sont politiques, la masse de la population briochine, et son sentiment est partagé par la grande majorité de la population des Côtes-du-Nord et des départements voisins, estime que la route est déblayée pour un accord... Le courant en faveur de cette consultation est de plus en plus fort. La base pourrait bien donner une leçon de bon sens à certains enragés qui prétendent parler en son nom. »

Le 13 mai le *Petit Bleu* invite les Briochins et leurs élus municipaux « à tirer certains enseignements de ce long conflit. La télévision, la radio ont reproduit des images, des scènes, des cris qui n'ont pas été une bonne publicité pour la « Cité gentille ». Ce que les spécialistes du tourisme disent souvent aux hôteliers, « soignez l'accueil », vaut aussi pour attirer des entreprises qui sont sollicitées de toutes parts et ne tiennent pas à s'implanter dans une ville où la politisation et l'extrémisme fleurissent à outrance. Le débauchage des lycéens à l'occasion des manifestations a été sévèrement jugé ».

La direction du Joint pouvait donc compter sur l'appui du journal de R. Pleven, et quand on considère le prestige dont bénéficie encore ce dernier dans les



« Le débauchage des lycéens à l'occasion des manifestations a été sévèrement jugé. »

Le Petit-Bleu des Côtes-du-Nord
du 13 mai 1972.

milieux conservateurs, bourgeois et paysans, l'opération pouvait être efficace, notamment lorsque la direction a voulu court-circuiter les syndicats en s'adressant directement au personnel.

Cependant rares sont les notables locaux qui ont adopté cette attitude. Si l'on observe que le sénateur-maire de Quintin, M. de Bagneux, interdit une collecte en faveur des grévistes sur la voie publique un jour de marché, généralement les municipalités voisines, même conservatrices, ont fait un geste de solidarité. M. Bourdellès député et maire de Louanec, mis en cause au conseil général par le docteur Caro, annonce que son conseil municipal allait se réunir pour voter une aide aux grévistes. Cependant la contribution des municipalités conservatrices est tardive et limitée, cas de Lamballe et de Guingamp. A l'échelle des grandes villes bretonnes, l'attitude des municipalités de Rennes et de Brest fait contraste avec celle de Lorient dont le maire accompagne un camion de 4 tonnes de ravitaillement. En Ille-et-Vilaine, c'est la municipalité de Saint-Jacques-de-la-Lande et non celle de Rennes qui manifeste sa solidarité aux grévistes.

Le patronat local aspirait visiblement à la fin du conflit qui risquait de dégrader le climat social et d'avoir des répercussions sur les autres entreprises. S'il ne pouvait que condamner la « séquestration » des directeurs du Joint, il l'a fait en termes très modérés. Les cadres locaux sont intervenus auprès de la C.G.C. pour que celle-ci s'abstienne de porter plainte.

Lorsque le conflit, par sa durée, commence à susciter un vaste mouvement de solidarité, les hommes politiques sentent qu'il est nécessaire de se démarquer de la direction du Joint, de s'entremettre pour hâter la recherche d'une solution. Le maire de Saint-Cast, M. Sabouret, qui passe pour le dauphin de R. Pleven, met à profit son poste de chef de cabinet du ministre

du Travail pour amorcer des négociations, il les a suivies de près jusqu'à la fin du conflit.

L'approche du référendum hâte l'évolution. Le bureau politique local de l'U.D.R. prend vigoureusement parti pour les grévistes en même temps que *la Nation* et au nom de la participation fustige la direction du Joint.

Le député U.D.R., Arthur Charles, président de la chambre d'agriculture, prend naturellement la même position et souligne le rôle important qu'il a joué pour que reprenne le dialogue. Il est vrai que sa déclaration est faite le 13 avril, un mois après le début du conflit et dix jours avant le référendum !

Enfin le président Pleven lui-même, « le Glaoui avec le panache en moins », disait Morvan Lebesque en assimilant son rôle à celui du caïdat, invite le 27 avril le conseil général à « apporter sa contribution pour atténuer les séquelles pénibles, pour les travailleurs, de ce long arrêt de travail ». Le président du conseil général ne relève pas le fait que l'assemblée départementale, représentant tous les contribuables des Côtes-du-Nord, en consentant un dégrèvement de la patente pendant 5 ans, avait fait un cadeau beaucoup plus important aux actionnaires du Joint français.

Conscient des implications politiques de l'affaire, le pouvoir va alors exercer une action discrète, mais de plus en plus ferme sur la direction pour obtenir un règlement. Il est impossible de savoir quels moyens de pression ont été employés et quels avantages ont été concédés à la firme. On peut penser que les longs attermoissements de cette dernière s'expliquent par le souci de tirer un avantage maximum de ce revirement d'attitude du pouvoir.

S'il apparaît ainsi évident que la C.G.E. n'a reculé que parce que l'affaire a pris une dimension politique, extrêmement dangereuse pour le pouvoir en année

pré-électorale, comment les travailleurs ont-ils su lui donner cette dimension ?

Les travailleurs contrôlent le mouvement

Lorsque les travailleurs du Joint ont présenté leurs revendications le 14 février, ils ne s'imaginaient pas que leur action allait prendre une telle dimension.

Leur ténacité s'explique non seulement par ce trait spécifique du caractère breton, mais aussi par une lente accumulation de rancœurs, le sentiment d'une profonde injustice autant morale que matérielle, le souci d'affirmer leur dignité d'hommes. Le phénomène « ras le bol » est à la base de toute leur action et l'opinion l'a bien compris en manifestant sa solidarité, parce qu'elle se sentait tout entière concernée, parce qu'à des degrés divers sous des formes différentes, elle se sentait aussi victime d'un système d'exploitation néo-colonial dont l'affaire du Joint constituait une illustration éclatante.

Mais si les travailleurs ont senti qu'ils pouvaient compter sur l'appui de l'opinion parce que leur lutte était devenue un symbole, qu'ils ne se battaient plus seulement pour eux mais aussi pour les autres travailleurs de la région, ils ont toujours voulu et toujours su mener eux-mêmes et contrôler un combat qui était avant tout leur combat.

On peut observer que le conflit a débuté sans qu'il y ait intervention de l'échelon départemental de la C.G.T. et de la C.F.D.T., ce sont les délégués du personnel de l'usine qui ont engagé l'action. Les premiers meetings se tiennent dans le cadre de l'usine. C'est seulement le 29 février, six jours après les premiers débrayages, que les délégués des unions départementales de la C.F.D.T. et de la C.G.T. participent à un meeting et c'est seulement le 15 mars, deux jours après l'occupation de l'usine, qu'une manifestation a lieu dans la rue.

La décision d'une grève générale et illimitée est prise le 10 mars par un vote à bulletin secret par 504

voix contre 196, l'équipe de nuit ne participant pas au vote. C'est cette large et démocratique consultation de la base qui a donné une assise solide au mouvement. Les organisations syndicales ont veillé attentivement au respect de l'outil de travail, « si les ouvriers montent la garde c'est pour retrouver intact demain et en parfait état de fonctionnement leur outil de travail » souligne le 15 mars le délégué C.F.D.T.

Les délégués syndicaux cherchent aussi à éviter tout affrontement avec les forces de l'ordre. L'occupation massive aurait pu conduire à cet affrontement si la police avait eu l'ordre d'opérer l'évacuation. Lorsque cet ordre est effectivement exécuté le 17 mars, à 4 heures du matin, les gardes mobiles expulsent sans résistance le simple groupe de surveillance placé à l'intérieur de l'usine pour assurer la sécurité.

Les piquets qui maintiennent ensuite les grévistes à l'extérieur de l'usine n'ont guère à intervenir : la simple vue des uniformes a réduit considérablement le nombre de ceux qui avaient voté contre la grève illimitée. Lors de toutes les grandes manifestations, les représentants syndicaux donnent l'ordre de dislocation et s'interposent pour empêcher les éléments les plus jeunes d'aller manifester devant l'usine pour éviter tout heurt avec les occupants. Il est évident que s'ils avaient cherché une épreuve de force, la masse des manifestants, entraînée par quelques jeunes ouvriers, des lycéens, des groupes « gauchistes », aurait marché et réoccupé l'usine, mais au prix d'un affrontement sans doute sanglant. Le 7 avril une centaine de jeunes enfrennent les consignes syndicales, et un duel à jets de pierre contre grenades lacrymogènes s'engage par-dessus les grilles. Lors de la manifestation du 18 avril, qui groupe pourtant plus de 10 000 personnes, les syndicats et les ouvriers eux-mêmes réussissent à empêcher de tels incidents.

Au cours de la nuit dramatique du 5 avril et lors

de la matinée du lendemain, les organisations syndicales s'emploient à calmer les grévistes exaspérés par l'intransigeance patronale, puis par l'intervention des C.R.S.

D'un bout à l'autre du conflit, jusqu'au vote final sur la reprise du travail, les syndicats ont su ainsi maîtriser le mouvement, la bataille est demeurée leur bataille, même lorsqu'elle est apparue comme celle de tout un peuple. L'opinion l'a bien compris et c'est ce qui explique la confiance que les travailleurs du Joint ont manifesté à leurs délégués, comme l'extraordinaire sympathie émanant de toutes les catégories de la population.

Les oppositions syndicales

Certes le mouvement n'a pas été strictement unitaire et des oppositions entre organisations syndicales se sont manifestées discrètement d'abord, puis de plus en plus ouvertement.

Elles auraient pu provoquer un échec du mouvement et ont certainement limité les succès obtenus. Pourtant à la base et c'était essentiel, l'unité semble avoir été mieux respectée qu'aux échelons supérieurs.

Involontairement sans doute, en attaquant seulement la C.F.D.T. et son responsable départemental, *le Petit Bleu des Côtes-du-Nord* rend hommage à l'action menée par cette organisation syndicale et son animateur. Cela tient à la fois aux conceptions générales de ce syndicat et à la qualité d'un homme. La C.F.D.T. a pris immédiatement le leadership, non seulement parce qu'elle était mieux implantée dans l'usine et parce que les revendications ouvrières lui paraissaient parfaitement justifiées, mais parce qu'elle a senti que le conflit avait valeur exemplaire. Les qualités d'animateur, d'organisateur, l'ascendant personnel de M. Le Faucheur ont aussi joué un rôle déterminant.

Rapidement, la C.F.D.T. a compris que pour gagner la bataille, il fallait trouver des alliés, lui donner

une dimension régionale, puis nationale, voire internationale. A l'échelon régional, M. Nicolo suscite la solidarité des sections C.F.D.T. de toutes les localités et de toutes les entreprises bretonnes. La structure régionale que s'est donnée la C.F.D.T. a révélé son efficacité à l'occasion du conflit. A l'échelon national, M. Mandray représentant la branche chimie de la C.F.D.T., puis Edmond Maire jouent un rôle extrêmement actif et donnent même au conflit une dimension internationale en obtenant le 15 avril l'appui de la Fédération internationale des syndicats des industries chimiques. Edmond Maire, à Saint-Brieuc le 24 avril, pose les problèmes politiques qui vont finalement inciter le pouvoir à faire pression sur la firme pour terminer le conflit.

Alors que la C.F.D.T. décidée à aller jusqu'au bout et à emporter la victoire, cherche à renforcer le mouvement, à gagner de nouveaux alliés à condition de contrôler leur action, l'attitude de la C.G.T. au moins à l'échelon de l'union départementale, et surtout à l'échelon national, apparaît sensiblement différente.

La susceptibilité d'une organisation qui voit le leadership lui échapper au bénéfice d'un organisation alliée, mais concurrente, a certainement joué, mais surtout le parallélisme des déclarations des responsables de la C.G.T. et du P.C.F. est frappant. La hantise du gauchisme qui caractérise le P.C.F. caractérise de la même façon la C.G.T. A chaque manifestation les mises en garde de la C.G.T. « contre les sollicitations et les actions aventureuses préconisées par des éléments étrangers au monde du travail » sont calquées sur les déclarations du P.C.F.

Lorsque la C.G.T. fait intervenir ses organisations nationales, fédération chimie, fédération caoutchouc, le 11 avril, ces dernières insistent sur les « agissements de ceux qui se livrant à des provocations ne cherchent que l'affrontement avec les forces de répression, visant

ainsi à isoler les travailleurs du soutien de la population laborieuse ». Si les fédérations sont prêtes « à continuer à assumer leur soutien » on peut observer que la C.G.T., majoritaire à Bezons ne semble guère avoir cherché à étendre le mouvement à cette usine ce qui, gênant techniquement l'entreprise, aurait pu avoir une grande efficacité. C'est seulement à la fin du conflit, le 5 mai, qu'un débrayage de deux heures a lieu à l'usine de Bezons. Dans un télégramme, les délégués de Bezons « approuvent pleinement la position prise par le syndicat C.G.T. de Saint-Brieuc ».

Il est certain que les instances supérieures de la C.G.T. pour éviter ce débordement sur la gauche auraient aisément accepté une solution de compromis mettant rapidement un terme au conflit. La suggestion d'une augmentation immédiate de 40 centimes faite le 20 avril lors d'une entrevue avec le préfet peut ainsi s'expliquer. Mais la pression de la base est telle qu'elle impose le maintien de l'unité et la poursuite de l'action.

Cependant, le 2 mai, la section syndicale de la C.G.T. estime que la direction a sensiblement reculé et qu'un « compromis acceptable pour les travailleurs peut être rapidement trouvé, à la condition que la C.G.E. s'engage dans de nouvelles négociations... Pour sa part, la C.G.T. qui se refuse à faire la grève pour la grève, mais considère que la lutte a pour objectif l'aboutissement des revendications, est prête à prendre toutes ses responsabilités : améliorer les propositions actuelles et consulter ensuite les travailleurs de l'usine. La section syndicale C.G.T. s'efforcera de faire partager cette position à la section syndicale C.F.D.T. »

La section C.F.D.T. lui répond aussitôt : « Elle s'étonne que la section C.G.T. ait cru opportun, à un moment aussi décisif de l'action, de laisser croire qu'il y avait des divergences entre les deux organisations. Elle ne peut croire enfin à un revirement de la section C.G.T., malgré les divergences que celle-ci peut avoir

avec son union départementale ou sa fédération. Toute autre attitude renforçant la position patronale serait une véritable trahison, non seulement envers les travailleurs du Joint français mais également envers l'opinion publique et l'ensemble des travailleurs qui sont solidaires de notre action. »

Malgré cet accroc à l'unité, le front commun se rétablit lors des dernières négociations, mais les deux organisations ne réussissent pas à s'entendre pour publier un communiqué commun final.

Lors du scrutin du 8 mai, quelques grévistes déchirent publiquement leur carte C.G.T. et scandent : « C.G.T. trahison. »

La C.F.D.T. réfute les allégations de la C.G.T. reprenant celles de *l'Humanité* et relatives à l'irruption « d'un commando gauchiste ». La C.F.D.T. s'interroge : « Pourquoi vouloir dénigrer la lutte des travailleurs du Joint français ? Si ce n'est que pour justifier une position négative du P.C. et de la C.G.T. durant les deux mois du conflit, cela ne trompe personne. Les travailleurs du Joint, eux, savent à quoi s'en tenir. »

On doit observer cependant que la C.F.D.T. n'a pas cherché à exploiter les avantages obtenus. Lorsque le 24 avril les journalistes interrogent Edmond Maire sur des divergences qui apparaissent déjà, et qui avaient été soulignées à l'échelon national par M. Séguy, le leader de la C.F.D.T. répond : « Il me paraît préférable de développer en commun les actions sur lesquelles il y a convergence de vues et de discuter ensemble des points de désaccord afin de parvenir à les régler. » Localement, les responsables C.F.D.T. demandent aux anciens adhérents de la C.G.T. qui veulent quitter ce syndicat, d'attendre la fin du conflit pour prendre une carte C.F.D.T.

Le parti communiste et les gauchistes

En fait, il apparaît clairement que l'attitude de la

C.G.T. n'était pas dictée par la base, car les adhérents de la C.G.T. du Joint ont manifesté le même dynamisme que leurs camarades de la C.F.D.T. ; elle l'était beaucoup plus par celle du P.C.F. dont l'influence sur la centrale ouvrière transparait par le style même de communiqués pratiquement identiques.

D'un bout à l'autre du conflit, le P.C.F. semble avoir vécu dans la hantise d'un débordement « gauchiste ».

Lorsque se constitue, le 17 mars, un comité de soutien qui regroupe le P.S.U., le P.S., la Ligue communiste, la F.D.S.E.A., le C.D.J.A., les amis de *Politique-Hebdo* et les comités de soutien lycéens, le P.C.F. refuse d'y adhérer. Dès le 18 mars, les sections de Saint-Brieuc du P.C.F. « appellent les travailleurs à la plus grande vigilance ». Et ces appels, ces mises en garde, ces protestations contre l'action « d'éléments irresponsables visant à diviser les travailleurs et à les isoler dans l'opinion publique » ne cesseront pas jusqu'à la fin du conflit. Le 29 mars, le P.C.F. répond à un tract distribué aux grévistes du Joint français : « Un groupuscule gauchiste a prétendu que le P.C.F. se discrédite aux yeux des travailleurs en n'affirmant pas officiellement sa solidarité aux grévistes au sein du comité de soutien.

« Les travailleurs savent bien que dans les entreprises, bureaux et écoles, les militants communistes prennent leur part du travail de collectage organisé sous l'égide du comité intersyndical de solidarité.

« D'autre part, les militants du P.C.F. et de l'union des jeunes communistes font dans les quartiers, sur les listes de ce comité, des collectes dont le produit atteint actuellement près d'un demi-million d'anciens francs.

« Avec dévouement et modestie, les communistes se mettent donc, comme toujours, au service des travailleurs dans leur lutte difficile. »

Il est parfaitement exact que le P.C.F. ait assumé un rôle important dans le mouvement de solidarité, mais ses constants communiqués de mise en garde, ses exclusives pouvaient donner l'impression qu'il tendait à freiner le mouvement à force de vouloir le contrôler.

Le 4 mai, avant les dernières négociations, le P.C.F. explicite sa position : « L'attitude du P.C.F. se distingue de celle des groupes dits gauchistes, comme la Ligue communiste de Krivine, les organisations maoïstes ou anarchiques qui s'agitent autour de la grève, cherchent à coller au mouvement, font de la surenchère, essaient de passer par-dessus la tête des syndicats en lançant des mots d'ordre qui n'ont rien à voir avec la grève. Après une période de prudence, ils en arrivent maintenant à s'attaquer aux syndicats, à leurs responsables, ils nuisent ainsi à l'unité des travailleurs. Parce que l'expérience du mouvement ouvrier montre qu'il en est toujours ainsi avec les groupes irresponsables et aventuristes le parti communiste a, dès le début, refusé de cautionner leur activité au sein du comité de soutien qu'ils ont constitué à côté du comité intersyndical. »

Le comité de soutien, qui « a pu collecter à ce jour plus de 9 millions et participer de façon militante à toutes les manifestations en faveur des grévistes », réplique aussitôt en déplorant « que le P.C.F. ait cru bon de poser la polémique sur la place publique d'autant qu'à deux reprises, le comité de soutien lui a demandé de s'associer à ses initiatives. Il est dommage que le P.C.F. non seulement ait refusé d'entrer dans ce comité largement unitaire mais qu'il ait publié un communiqué et un tract attaquant le comité de soutien dont l'efficacité du rôle a été reconnue par les grévistes, puisque certaines initiatives ont été parrainées par le comité de soutien et le comité de grève. En outre, il nous paraît fâcheux qu'une organisation qui se recommande de la classe ouvrière et invoque dans ses publications le respect

de la démocratie, refuse dans la pratique que d'autres organisations, elles aussi liées à la classe ouvrière participent à la solidarité ».

Le P.C.F. paraît visiblement soulagé de voir le conflit s'achever. *L'Humanité* du 9 mai 1972 titre sur trois colonnes : « Joint français : l'accord massivement ratifié par les travailleurs. » Le P.C.F. se félicite de cette issue : « A entendre les commentaires de la plupart des travailleurs et à voir leurs visages rayonnants, l'issue du scrutin ne faisait pas de doute. » Et rapportant le prétendu épisode de l'enlèvement des urnes, *L'Humanité* justifie du même coup le refus d'adhésion du P.C.F. au comité de soutien. Sous le titre « leur soutien », il commente : « Depuis le début de la grève du Joint des groupes gauchistes menaient grand tapage, sous prétexte de soutenir les travailleurs.

« Hier, mécontents de la décision que les grévistes allaient prendre, ils ont essayé d'enlever l'urne, non sans insulter copieusement les syndicalistes. Nombre de ces agités étaient venus de Paris, de Rennes ou d'ailleurs. Isolés par l'exercice de la démocratie ouvrière, ils montraient ainsi leur vrai visage de diviseurs et d'ennemis des syndicats.

« Ainsi pouvait-on voir ce que pour eux soutien veut dire. Ceux qui les savaient considérablement inclus dans leur comité de soutien persisteront-ils à les considérer comme une tendance du mouvement ouvrier ? »

Cette attitude du P.C.F. s'est renforcée progressivement au cours de la grève à mesure que les mouvements « gauchistes » manifestent un plus grand dynamisme. Ils ont effectivement exploité avec succès le conflit sans que les autres organisations politiques et syndicales et sans que l'opinion se soit effrayée d'interventions sans doute bruyantes, spectaculaires, liées à la jeunesse et à l'ardeur des militants, mais qui n'ont jamais débouché sur la violence, et ont toujours été contrôlées par les

organisations syndicales. Leurs outrances sont purement verbales, le seul affrontement physique a été le duel, pierres, grenades lacrymogènes par-dessus la grille de l'usine, à l'issue de la manifestation du 7 avril. Les paysans de la F.D.S.E.A. et du C.D.J.A. ne semblent pas avoir été spécialement effrayés de travailler au coude à coude avec les jeunes enseignants et les lycéens de la Ligue communiste et autres « groupuscules gauchistes » qui lors des grandes manifestations reçoivent le renfort des étudiants rennais.

Les lycéens, comme il était normal, ont compté parmi les plus ardents, les plus bruyants, les plus efficaces défenseurs des travailleurs du Joint. Ce sont eux qui prennent dès le 18 mars l'initiative des collectes et ils n'ont cessé de participer à cette campagne. Lors de la grande manifestation du 18 avril on compte plus de 1 500 lycéens qui, avec leurs chants révolutionnaires, leurs slogans vigoureusement et inlassablement scandés, assurent une ambiance sonore extraordinaire.

Une brochure de la Ligue communiste retrace en détail l'action des lycéens dans le conflit¹. Les plus ardents appartiennent à divers mouvements : Ligue communiste, Cercles rouges, groupes d'action animés par les maoïstes de l'Humanité rouge, Gauche révolutionnaire, tendance maoïste du P.S.U. Des journaux lycéens : *l'Antidote*, *la Taupe rouge* mobilisent les esprits ; *le Petit Bleu des Côtes-du-Nord* et le comité de défense de la République se rejoignent pour déplorer la politisation des jeunes, la présence lors de manifestation « de très jeunes lycéens et lycéennes ». C'est là indique le communiqué du C.D.R., « un détournement canalisant l'enthousiasme de ces jeunes dont la générosité et le désintéressement sont exploités en dehors des familles ».

Parmi les mouvements gauchistes, la Ligue communiste a joué un rôle très actif. La presse régionale

1. *Les lycéens et la grève du Joint*. Supplément à *Rouge*, n° 156.

reproduit une partie de ses nombreux communiqués. Directement visée par le P.C.F., la Ligue communiste répond : « Au bout de deux mois d'une grève dont il a été scandaleusement absent, le P.C.F. essaie de refaire surface en tentant, entre autre, de discréditer l'activité des militants révolutionnaires qui ont activement contribué au renforcement de ce mouvement. »

« Mais son activité a été trop mystérieuse durant cette grève et la nôtre trop claire pour que les travailleurs n'exigent pas un bilan plus étayé. Aussi proposons-nous devant tous les travailleurs, au P.C.F., un débat politique public, après la grève, sur son comportement dans cette lutte maintenant « historique ». Quel a été le rôle du « premier parti ouvrier de France » et celui de ses militants dans les directions C.G.T. et F.E.N. qu'il contrôle localement ? » Le débat n'a pas eu lieu.

Tracts et affiches, participation bruyante aux meetings, vente à la criée des hebdomadaires *Rouge*, *la cause du peuple*, *Gwirionez-Vérité Bretagne*, qui dès la fin de mars font une large place à la grève, collectes de fonds et de marchandises entretiennent une atmosphère favorable à la poursuite du conflit, sans pour autant « effrayer le bourgeois », sans diviser les travailleurs, sans limiter l'extension du mouvement de solidarité. Le phénomène « grande peur » de juin 1968 n'a absolument pas joué².

Une extraordinaire solidarité

Si l'antagonisme gauchistes-P.C.F. avec ses répercussions syndicales C.F.D.T. et C.G.T. a eu au total peu d'effets sur le développement du conflit, c'est que progressivement l'opinion a vu dans la lutte des travailleurs du Joint un combat qui concernait chaque Breton. Toutes les organisations politiques, syndicales,

2. Le point de vue des organisations « gauchistes » est bien exposé dans le supplément n° 24 de *La Cause du Peuple*. *J'accuse*.

culturelles, familiales, religieuses, toutes les classes sociales ont plus ou moins tôt affirmé et manifesté leur solidarité. Les partis politiques classiques, parti socialiste et P.S.U. ont les premiers pris position sans réticences ; dès le 16 mars un tract du P.S.U. donne le ton : « Peut-on faire vivre une famille avec 850 ou 900 francs par mois ? »

La municipalité de Saint-Brieuc, à majorité P.S.U. avec participation socialiste et communiste, a apporté aux grévistes un appui fondamental. Non seulement elle a très tôt adopté des dispositions matérielles qui apportaient une aide considérable aux ouvriers (cantine gratuite pour les enfants, distribution de bons d'aide alimentaire par le bureau d'aide sociale, subventions au comité de soutien), mais aussi parce que les grévistes se sentaient soutenus par les prises de position extrêmement vigoureuses adoptées officiellement par la municipalité. Il est évident que dans une ville dont la municipalité aurait adopté une attitude différente, une grève de ce type aurait eu beaucoup moins de chances d'aboutir. A Vannes, le maire M. Marcellin prendrait-il les mêmes positions à l'égard des ouvriers de Michelin ? A Rennes, M. Fréville ne garderait-il pas une prudente neutralité si un tel conflit touchait Citroën ? L'attitude de la municipalité de Saint-Brieuc a donné le ton, a poussé des conseils municipaux n'ayant pas les mêmes tendances à faire un effort. Au conseil général, à majorité pleveniste, pas un conseiller n'a refusé de voter la subvention de 100 francs par ouvrier proposée par M. Le Foll. Lors des grands meetings, de nombreux maires en écharpe sont au premier rang du défilé et de la tribune.

Sur le plan de la solidarité interprofessionnelle les paysans ont donné le premier exemple. Dès le 20 mars, des cultivateurs de la région viennent distribuer du beurre, du lait et des légumes aux grévistes. Le 24 mars, le C.D.J.A. se félicite de ce mouvement de solidarité



« Dans une ville dont la municipalité aurait eu une attitude différente, une grève de ce type aurait eu beaucoup moins de chances d'aboutir. »

Chapitre IV.

Les maires en écharpe des communes voisines. Au premier plan, le maire-adjoint de Saint-Brieuc, M. Saunier.

paysanne. Il prend les dispositions nécessaires afin que les autres exploitants du département prennent le relais des syndicalistes agricoles de la région de Saint-Brieuc. La F.D.S.E.A., le M.O.D.E.F. multiplient les appels à la solidarité et celle-ci se manifeste bientôt dans tous les secteurs de Bretagne, d'où partent des camions de ravitaillement qui apportent une aide précieuse aux grévistes. La réaction paysanne s'explique : « La solidarité ouvriers-paysans a commencé à se faire sentir en mai 1968. Depuis elle s'est manifestée plusieurs fois... Nous n'oublions pas que ce sont souvent nos enfants qui travaillent dans les usines. » Dans les meetings les leaders paysans explicitent leur position.

« En choisissant sans équivoque d'être aux côtés des ouvriers du Joint français en lutte, les agriculteurs affirment que les problèmes soulevés à travers le conflit sont aussi les leurs, qu'il s'agisse des disparités de salaires ou de revenus, de répression policière, d'une « justice » au service du pouvoir, les agriculteurs, comme les ouvriers, constatent qu'ils en sont les victimes désignées.

« Par ailleurs face à l'exode rural qui continue, les paysans s'interrogent : « Quel travail pour les enfants, où et dans quelles conditions ? »

« Ces différentes remarques illustrent une situation de fait : comme les ouvriers, les paysans dans leur grande majorité sont des travailleurs exploités.

— Exploités par les firmes qui les intègrent et dont on ne sait jamais qui détient le pouvoir.

— Exploités par les possesseurs de capitaux.

— Exploités dans leur travail où la course à la rentabilité et à la productivité devient insupportable.

« Au nom de la compétitivité économique, les agriculteurs sont entraînés dans les rouages du système libéral. La conséquence directe étant la sélectivité, c'est-à-dire l'élimination des plus faibles au profit d'une minorité. Les agriculteurs de notre région savent bien que ce processus d'élimination va s'amplifier par l'application



« La solidarité ouvriers-paysans a commencé à se faire sentir en mai 1968... Ce sont souvent nos enfants qui travaillent dans les usines. »

Chapitre IV.

des récentes mesures de Bruxelles qui « laissent pour compte » 85 à 90 % d'entre eux. Ce sont les victimes de la sélectivité à outrance qu'on va bientôt retrouver sur le marché de l'emploi.

« Cette régression du secteur agricole concerne directement les ouvriers et montre à l'évidence que les causes profondes des problèmes des uns et des autres sont de même nature. »

En manifestant leur solidarité, les paysans ont pris davantage conscience de leurs propres problèmes, de la dimension politique de ces derniers. Les parlementaires U.D.R. ne se sont pas trompés en faisant un rapprochement entre la grève du Joint et la grève du lait qui agite les campagnes bretonnes quelques semaines plus tard. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, le 30 mai, F. Le Douarec député U.D.R. d'Ille-et-Vilaine agite le spectre de la « subversion » en donnant force détails sur les « meneurs » de l'action. Pour l'abbé Laudrin, député U.D.R. du Morbihan, « cette affaire n'est pas sans liens avec celle du Joint français. A cette occasion, l'opinion tout entière a été saisie, on fait la même opération pour la petite fermière. Le terrain est magnifique (d'après *le Monde*, 1^{er} juin 1972).

Après les parlementaires affolés par cette union ouvriers-paysans, le pouvoir réagit en agitant le spectre du maoïsme. A propos de cette grève du lait, aussi dure que la grève du Joint, le ministre de l'Agriculture M. Cointat accuse « les meneurs de se soucier plus de ce qui se passe à Pékin que de l'intérêt de la Bretagne ». Ce à quoi répondent par télégramme 1 500 producteurs réunis à Guisgriff : « Sommes volontaires pour le prochain stage à Pékin. Faites-nous parvenir modalités d'inscription au voyage. Vos serviteurs. » (*Ouest-France*, 5 juin 1972.)

Le préfet de région J. Pélissier ne craint pas le ridicule pour lancer le thème essentiel de la prochaine campagne électorale en milieu paysan : la subversion

chinoise. Dans *le Monde* du 14 juin 1972, il fustige « la dame prénommée *la Chinoise...* parce qu'elle a séjourné effectivement en Chine avec un groupe du mouvement de libération de la femme (M.L.F.) ».

Toutes les catégories sociales se sentent concernées. La solidarité ouvrière joue naturellement à plein, se manifeste par des débrayages dans les autres entreprises, des participations aux meetings et surtout des collectes. Pour les cadres des entreprises nationalisées, « cette lutte exemplaire servira la cause de la classe ouvrière tout entière ». Les commerçants ne restent pas indifférents, ceux de différents quartiers de Saint-Brieuc se groupent pour apporter une aide matérielle aux grévistes, pendant que le CID-UNATI participe largement aux manifestations et à l'action de solidarité, R. Pleven et *le Petit Bleu des Côtes-du-Nord* constituent leur cible favorite : la libération de Gérard Nicoud s'intègre aux luttes ouvrières !

Les milieux enseignants ont pris aussi une part extrêmement active au mouvement. Des enseignants et des surveillants du lycée technique du Vau-Meno s'engagent à donner sur leur traitement au minimum 10 francs par jour pour le comité de soutien. Les enseignants des établissements privés participent aussi activement à cette campagne. Le 19 avril, trente-trois professeurs de l'Institution Notre-Dame de Guingamp écrivent au préfet et aux députés à qui « ils demandent de prendre leurs responsabilités pour assurer le plein emploi sur place, de meilleures conditions de travail pour promouvoir une économie au service de l'homme et non au service du profit de quelques sociétés ».

L'intervention d'une large fraction du clergé constitue aussi un phénomène essentiel. Le 12 avril, un groupe de 50 prêtres de Saint-Brieuc prend position publiquement : « Pour tout un ensemble de salariés, les droits essentiels à un salaire décent et à la sécurité de l'emploi ne sont plus sauvegardés. Le monde des travailleurs est humilié

et souffre. La colère monte dans les esprits et dans les cœurs. La violence a pris le pas sur la négociation. L'avenir économique de la ville de Saint-Brieuc est menacé. La décentralisation ne saurait se faire à n'importe quel prix.

« Prêtres, partageant l'angoisse des habitants de Saint-Brieuc, nous ne pouvons accepter cette situation.

« Notre mission nous a déjà conduit à nous interroger avec d'autres chrétiens de divers milieux. Aujourd'hui nous prenons mieux conscience de l'enjeu du conflit en cours. Sans prétendre avoir fait le tour d'un problème aussi complexe, nous avons conscience de nous trouver là en face des méfaits d'un système économique matérialiste que nous dénonçons avec force.

« Les impératifs économiques, si souvent mis en avant ne peuvent justifier, ni le mépris de la dignité des personnes et des familles ni le refus du dialogue ; ni la méconnaissance des organisations syndicales et professionnelles ; ni l'intervention des forces de police ; ni l'exploitation économique des régions défavorisées.

« Nous sommes solidaires de tous ceux qui souffrent et nous participons à notre place, à l'effort de solidarité qui se développe de jour en jour ! »

Une telle prise de position, celle de nombreux autres prêtres et de l'évêque de Saint-Brieuc dans leurs sermons dominicaux devaient avoir un profond retentissement dans un milieu demeuré très christianisé !

Les mouvements de jeunesse de tendance catholique M.R.J.C., J.O.C. et J.O.C.F., G.E.E.S. prennent des positions analogues et les jeunes militants participent activement aux collectes comme à la prise de conscience de la population. Le numéro d'avril-mai de « Yaouank-jeune Breton » organe des groupes d'études économiques et sociales montre le retentissement de ce conflit dans le milieu des jeunes collégiens angoissés par leur propre avenir.

Une des formes les plus efficaces de solidarité est l'organisation des spectacles, des bals, des manifestations sportives ; le produit de la recette est versé intégralement au fonds de solidarité. Dès le 17 mars, la recette d'une soirée au cercle Paul-Bert est destinée au comité de soutien. Le 21 mars, au soir de la grande manifestation, Glenmor, Katel, Serge Kerguiduff et son groupe « La jeune garde », Alain Gallet, inaugurent une série de manifestations du même style et de Fest-Noz auxquels participent d'autres chanteurs et artistes bretons : Alan Stivel, Gilles Servat, Kirjuhel, Gweltaz, avec le renfort occitan de Marti, et catalan de Paco Ibanez. Le 23 mars, les Tréteaux universitaires nantais montent un spectacle sur le parking de l'usine ; jusqu'à la fin du conflit, ces manifestations se déroulent dans de nombreuses villes bretonnes. Les chanteurs bretons « engagés » donnent une dimension culturelle et révolutionnaire à ce conflit qui devient celui de la décolonisation de la Bretagne. Les manifestations sportives et les bals sont également un moyen de collecte des fonds tout en sensibilisant l'opinion. Le produit des collectes sur les routes, malgré les interventions de la police, sur les marchés, à la sortie des messes, à la porte des bureaux de vote lors du scrutin référendaire s'ajoute à celui des collectes organisées par les multiples associations qui veulent témoigner leur solidarité ; aux mandats et aux chèques qui arrivent bientôt de toute part au comité de soutien, aux organisations syndicales, à la mairie de Saint-Brieuc.

Aussi le total des fonds recueillis progresse à une allure géométrique et il est certain que si le conflit s'était encore prolongé, le montant de la collecte qui a dépassé 1 100 000 francs aurait progressé de telle façon que les grévistes auraient été totalement dédommagés de leurs pertes de salaires.

Le moral de l'arrière

Mais les grévistes qui ont tenu cinquante-huit jours



Les chanteurs bretons engagés donnent une dimension culturelle et révolutionnaire à ce conflit qui devient celui de la décolonisation de la Bretagne.

Chapitre IV.

ne savaient pas, en repoussant les diverses propositions patronales, que la solidarité prendrait une telle ampleur. Ils ont accepté les risques et les sacrifices d'un conflit de longue durée. Un reportage de Guy Delorme d'*Ouest-France* (27 avril) reprend la formule d'un gréviste : « Le front tiendra grâce à l'arrière. » Le reportage donne une juste idée de ce moral de l'arrière.

« Cinq femmes, la cinquantaine, le fichu sur la tête montent en se donnant le bras, rue Fardel, une pente raide, encaissée entre des maisons aux murs de granit, qui mène à la préfecture. Elles sont au dernier rang du défilé, ce rite de la grève. Le vent aigrelet emporte au loin le refrain de leur chanson. C'est « l'Internationale ». Ce ne sont pas des militantes syndicales. Il y a sept semaines, au début de la grève, elles n'en connaissaient pas les paroles. Plus tard, devant la préfecture, elles bavardent au soleil. — C'est dur, mais on tiendra grâce à la solidarité.

« C'est l'expression qu'utilise cet ouvrier de l'atelier de boudinage, veste de cuir, pull à col roulé, une casquette de pêcheur qui sourit devant les chansons contestataires reprises par les jeunes. « Le front tiendra grâce à l'arrière », dit-il. L'arrière ce sont ceux qui en Bretagne et ailleurs se sont mis spontanément aux côtés des grévistes : les agriculteurs des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan qui ont apporté des pommes de terre, des œufs, du beurre, des légumes ; des coopérateurs qui ont apporté de la viande, des municipalités qui ont voté des subventions et puis tous ceux qui ont organisé des collectes. Le total est impressionnant : près de 50 millions d'anciens francs mercredi soir.

« C'est cette solidarité extraordinaire due à la sympathie rencontrée par le mouvement en Bretagne qui a permis aux grévistes de tenir.

« C'est elle qui les reconforte aujourd'hui ; malgré une certaine lassitude la longueur de la grève n'a pas entamé leur moral. « On a du mal, mais on y arrive

parce qu'on est bien aidés », dit Mme X, veuve, trois enfants. Comment je me débrouille ? Depuis la dernière paye, le 20 mars j'ai touché 250 francs versés par les syndicats. Demain, je toucherai 150 francs. A Plérin, où j'habite, la commune m'a donné des bons d'alimentation. Mes enfants vont dans une cantine de Saint-Brieuc où les repas sont gratuits. Et puis il y a les distributions de vivres ; bien sûr, on ne fait pas de folies, on est obligé de regarder, mais on tiendra quand même, maintenant il ne faut pas qu'on lâche. »

« Non ma femme n'insiste pas pour que je reprenne le travail », dit un chef d'équipe ; elle comprend, même quand elle voit les billets diminuer dans le porte-monnaie. On calcule plus juste qu'avant, c'est tout. »

« Cette semaine (exceptionnelle il est vrai), dit une mère de quatre enfants, je toucherai davantage que si j'avais travaillé : 100 francs lundi, 150 francs vendredi. Au Joint, je gagne 220 francs par semaine. » Ce qu'elle dira plus tard quand même, c'est que cette année elle a fait une croix sur ses vacances et qu'il y a des emprunts qu'il faudra bien remboursés un jour.

La solidarité se manifeste aussi lorsque les grévistes cherchent un travail d'appoint : ménage, gardiennage d'enfants pour les femmes, travaux des champs pour les hommes et on est compréhensif pour ceux qui ont des traites à payer ; la caisse d'entraide et de crédit mutuel de Saint-Brieuc propose un prêt de 300 francs sans intérêts, remboursable en plusieurs fois.

Un combat breton

A mesure que le conflit dépasse le cadre local, il tend à prendre un caractère nettement « breton », il apparaît comme le symbole d'un combat pour la décolonisation de la Bretagne. Les organisations politiques bretonnes ont naturellement travaillé à lui donner ce caractère. Pour le Parti national breton et fédéraliste européen « le malaise social du Joint français n'est

qu'un des aspects du problème breton dans son ensemble. Seul un pouvoir breton, débarrassé de toute tutelle pourra rendre sa dignité à notre peuple ».

Pour l'Union démocratique bretonne, « le Joint est un exemple significatif du sort réservé à la Bretagne et le combat de tous les travailleurs bretons ». Si la section U.D.B. de Saint-Brieuc calque curieusement son attitude à l'égard des gauchistes sur celle du P.C.F. « en refusant de cautionner l'action de groupes irresponsables qui tentaient d'utiliser la grève comme tremplin politique » (*Peuple Breton*, mars 1972), l'U.D.B. organise des collectes et une grande campagne d'affichage sur le thème : « Joint français, combat de tous les travailleurs bretons. »

Le thème breton est repris par les formations politiques nationales. Pour le P.S.U., « la grève du Joint pose un problème qui concerne beaucoup de travailleurs bretons : salaires insuffisants, direction parisienne des entreprises avec trop souvent un manque total d'initiatives sur le plan local. Les salariés ont alors le sentiment d'être à la fois ignorés et exploités, sinon méprisés. C'est bien dans une certaine mesure le sort des pays colonisés » (*Combat socialiste*, 15 avril). Le parti socialiste insiste sur l'aspect spécifiquement breton du conflit qui « a mis en lumière divers phénomènes qui le dépassent : la façon dont on traite colonielement une région, et le mécanisme de l'exploitation par un grand trust ». « On a exploité le Breton comme on a exploité l'Arabe », disent les travailleurs du Joint (*le Rappel du Morbihan*, 11 mai 1972).

La solidarité bretonne joue donc à plein et se manifeste aussi chez les Bretons émigrés. Les prises de position et le soutien matériel des associations bretonnes de Paris se manifestent à de nombreuses reprises. Le président des associations bretonnes d'Ile-de-France, M. Le Lagadec, adresse une lettre aux présidents des divers groupes politiques du Parlement, soulignant



« Joint Français, combat de tous les Bretons. »

Union démocratique bretonne.

« Seul un pouvoir breton peut rendre sa dignité à notre peuple. »

Strollad-ar-Vro.

l'injustice des disparités de salaires entre la Bretagne et Paris.

A la fin du conflit, le mouvement gagne l'ensemble du pays et un comité national de soutien se constitue avec de nombreuses personnalités qui se proposent d'organiser un gala à Paris au bénéfice des grévistes.

De Saint-Brieuc, le mouvement a gagné les Côtes-du-Nord, la Bretagne la France entière.

Si les travailleurs du Joint français n'ont pas totalement gagné leur combat sur le plan économique, s'ils n'ont pu améliorer autant que la justice l'exigeait, leur situation matérielle, leur victoire a été totale sur le plan moral. C'est tout un peuple, le peuple breton qui a aujourd'hui une dette envers eux. Ils ne voulaient pas seulement « gagner plus, mais être plus » ; ils sont plus ; ils peuvent être fiers d'avoir gagné un grand combat, celui de la dignité de l'homme.

demain, la nouvelle bataille de bretagne

« La lutte du Joint français n'est pas finie, car elle est celle de tous les travailleurs bretons. Le dossier du Joint n'est pas fermé, car il est celui de toute la Bretagne. »

Jean Le Faucheur - 9 mai 1972.

En reprenant le travail après huit semaines de grève, les travailleurs du Joint ont bien le sentiment que ce long combat ne marque qu'une étape. Ils ont exprimé un refus, le refus breton. Ils ont montré qu'à la différence du XIX^e siècle, le ferment révolutionnaire ne se concentre plus à Paris, peuplé de cols blancs, qui se satisfont de la société de consommation. La mise en cause d'un système politique lié au capitalisme et au libéralisme, part aujourd'hui des régions prolétaires, victimes d'un néo-colonialisme intérieur.

Il leur reste à déjouer les manœuvres, les tentatives de récupération de ceux qui escomptent que ces brusques accès de colère s'effaceront vite, par le bulletin de vote, tant sont pesantes les traditions séculaires et l'emprise des notables. Il leur reste à perfectionner leurs armes, à renforcer leur unité, à achever de faire prendre conscience aux citoyens que la solution véritable au problème breton est à leur portée, parce que cette solution est politique.

Le refus breton

Parce qu'il avait bien saisi, comme maire de Lorient, les réactions des ouvriers et des marins de sa ville, Yves Allainmat pouvait montrer dans un éditorial¹ comment « l'affaire du Joint français devenait l'affaire bretonne, le problème de Saint-Brieuc devenait le problème breton, les difficultés mises en lumière par une industrie implantée en Bretagne mettaient en lumière tous les défauts de l'industrialisation de la Bretagne ».

Comment expliquer un tel élan de solidarité ?

« Tous ces gens faisaient front contre l'exploitation d'une certaine main-d'œuvre dont on pensait qu'elle préférerait des bas salaires à l'émigration.

« Ils faisaient front contre une forme de décentralisation industrielle qui semble considérer comme un état latent et définitif ce qui ne pouvait être qu'une étape dans la qualification de cette main-d'œuvre.

« Ils faisaient front contre toutes les décisions qui tiennent plus compte des considérations politiques et électorales que des nécessités économiques et sociales et qui donnent priorité au bon plaisir sur le besoin réel.

« Ils faisaient front contre ceux qui s'acharnent à penser que l'entreprise doit être source de profit pour quelques-uns et non une source d'équitable bien-être pour tous.

« Ils faisaient front contre ceux qui clament que les grèves spectaculaires donnent, de la région, une mauvaise image de marque, préjudiciable à son développement, et qui semblent ignorer que des salaires décents, accordés à du personnel qualifié, donneraient à cette région sa véritable image de marque : celle de l'indiscutable qualité d'une race peut-être rude mais dont les hommes sont parmi les plus sûrs de France.

1. *Le Rappel du Morbihan*, 18 mai 1972.

« Il ne fait aucun doute que la Bretagne est en pleine mutation, que des reconversions y sont nécessaires, que des problèmes se posent à sa jeunesse, mais il ne saurait être question, simplement pour avoir la paix d'y apporter des solutions de fortune, encore moins de profiter de la situation pour y faire de l'exploitation de main-d'œuvre : il faut qualifier cette main-d'œuvre et lui fournir, en les lui apportant sur place, des emplois de qualité en rapport avec les nécessités de l'économie.

« L'affaire du Joint français a mis tout cela en lumière. Elle a été le refus d'une politique de décentralisation industrielle basée sur l'exploitation d'une certaine main-d'œuvre soudain disponible.

« Oui, c'est bien cela : le Joint français a été un refus. Le refus breton, mais un refus porteur d'espoirs. »

Quels espoirs ?

Ces espoirs peuvent-ils naître d'un revirement d'attitude du patronat, des pouvoirs publics, des forces politiques, des notables qui conscients de l'unanimité de l'opinion préfèrent temporairement battre en retraite pour mieux préparer leur revanche ?

Quel crédit accorder aux paroles de M. Dubart, p.-d.g. du Joint français, lorsqu'à la signature de l'accord il souhaite « que le climat s'améliore. Nous nous efforcerons d'effacer toutes traces du conflit », mais qui répond aux délégués syndicaux lui donnant rendez-vous quatre fois par an : « Vous savez, je n'ai pas que cela à faire. Le Joint, ce n'est qu'une partie de mes activités. » Lorsque un délégué insiste : « Quand il y aura un problème, nous vous appellerons et vous viendrez. » Sa réponse : « J'aime beaucoup la Bretagne », mérite ce commentaire : « S'il aime la Bretagne, il n'aurait pas dû attendre huit semaines ! »

Quel crédit accorder aux déclarations de M. Fontanet, ministre du Travail, qui lui aussi a dû attendre huit semaines, pour reconnaître « qu'il serait très nécessaire

que les directions de ces usines décentralisées aient plus souvent une marge d'initiative suffisante pour que les problèmes posés avec leur personnel puissent être réglés par un dialogue direct, d'homme à homme, et non arbitrés dans un style technocratique par une direction générale parisienne inaccessible et inévitablement mal informée des aspects psychologiques et particuliers des affaires en cause » ?

Quel crédit apporter aux déclarations du parti au pouvoir, du comité local de l'U.D.R. se réjouissant « de ce qu'une exemplaire solidarité se soit manifestée à tous les échelons des responsables du département, pour soutenir de justes revendications et défendre un grave problème humain et économique » ?

Quel crédit apporter aux déclarations des notables qui, sentant le vent, cherchent à apparaître à nouveau comme les champions de la contestation et après avoir démobilisé le C.E.L.I.B. au nom de l'apolitisme, voudraient en faire à nouveau le « fer de lance de la Bretagne » ?

On sait quel rôle avait joué le secrétaire général du C.E.L.I.B. J. Martray depuis l'assemblée générale de Brest en 1964. Son attitude lui avait valu en récompense de « son courage, de son désintéressement, de son efficacité,² » de recevoir, avec un siège au conseil économique, la légion d'honneur des mains de Monsieur Marcellin « Ministre de l'efficacité et des actions concrètes » (*sic*).

G. Pompidou qui pour J. Martray est « l'homme qui tient ses promesses » inaugure en grande pompe le centre Elysées-Bretagne dont la faillite devait être épongée par les contribuables bretons. Après quoi, à la fin de 1968, J. Martray peut célébrer les « fruits du dialogue ». « La méthode du dialogue est meilleure que celle d'une action partisane impuissante... Le

2. *La Vie bretonne*, mai-juin 1968.

C.E.L.I.B. a retrouvé son efficacité, jamais son prestige et son audience n'ont été aussi grands. L'organisme d'union, s'est imposé avec éclat : il est l'interlocuteur reconnu sans conteste par les gouvernements qui se suivent et par les premiers ministres³ ».

Et brusquement l'apôtre du dialogue, de « l'apolitisme » ressurgit comme le champion de la contestation⁴. « Aujourd'hui de Rennes à Brest, de Saint-Brieuc à Nantes, tout est une fois de plus en mouvement.

« Nulle part en France les forces de l'ordre ne trouvent en face d'elles des adversaires si déterminés, qu'il s'agisse du CID-UNATI ou du F.L.B. Les grèves s'y succèdent, dures et de style révolutionnaire...

« Quand on connaît le tempérament breton, avec un mélange constant du rêve et de l'action, et cette fierté aisément blessée s'il faut trop quémander, comment s'étonner de la tentation, désormais répandue partout dans cette province, du recours à la violence ? L'Irlande est si proche à tous égards... »

Après le constat et les avertissements, les responsabilités : « Les *notables* désormais contestés, ne sont pas toujours, il est vrai, sans responsabilités, car beaucoup se sont coupés des forces vives jugées trop turbulentes. »

Enfin le remède, « c'est une situation dangereuse dont on ne sortira pas en disposant des cordons de C.R.S. et en mettant des militants en prison. Il faut que le C.E.L.I.B. avec son prestige encore considérable, reprenne la tête des combats régionaux, qu'il les conduise avec imagination, indépendance, rudesse, forçant à temps les décisions des pouvoirs publics français, ou des autorités européennes. Mais il n'y parviendra que s'il se rapproche des forces réelles de la région, dont le regroupement et le dynamisme, au

3. *La Vie bretonne*, 4^e trimestre 1968.

4. J. Martray. *Ardente Bretagne. Le Monde*, 31 mai 1972.

service des objectifs admis par tous, devraient constituer la nouvelle chance de la Bretagne ».

La plus dangereuse des manœuvres

On me dira devant ce stupéfiant retournement : « Quand les rats quittent le navire, c'est un signe plutôt encourageant. Pourquoi les travailleurs, les hommes de gauche ne rentreraient-ils pas alors en force dans un organisme entièrement rénové, décidé à réaliser des analyses impitoyables sur la situation économique et sociale et à situer les responsabilités ? »

Je répondrai que ce peut être aussi la plus habile des manœuvres, à quelques mois d'une consultation électorale à l'issue de laquelle, perdant son fief le plus solide, la majorité peut s'effondrer sur le plan national. Pour le pouvoir, il faut surtout que le front uni, ouvriers-paysans-commerçants, ne se manifeste pas sur le plan politique. Rendre au C.E.L.I.B. sa force de contestation, c'est faire la part du feu, c'est donner aux Bretons l'illusion que leurs problèmes économiques et sociaux se résoudreont par la seule action unie des « forces vives » quels que soient les hommes politiques au pouvoir.

Reconstituer pendant quelques mois, jusqu'en mars 1973, le C.E.L.I.B. des années soixante, des grandes luttes paysannes, de la bataille du rail, de la bataille de la loi-programme, c'est donner aux organisations syndicales paysannes et ouvrières, aux commerçants, aux collectivités locales, le sentiment qu'en s'unissant elles réussiront à imposer au pouvoir les mesures qui résoudreont le problème breton.

Beaucoup de Bretons feront davantage confiance à ce type d'action, qu'à une action politique et par là beaucoup d'hommes politiques en place pourront franchir sans trop d'encombre le cap des élections. Après quoi, le pouvoir reprendra en main le réveil régional, comme il a pu le faire après les élections de novembre 1962 et de juin 1968, avec la complicité des mêmes

notables. Aussi me semble-t-il nécessaire de passer ce cap électoral avant d'envisager une rénovation du C.E.L.I.B. qui devrait être une transformation totale à laquelle sont acquis des hommes de bonne foi comme G. Lombard, E. Ollivro, J. Phinier.

La bataille du Joint a d'ailleurs bien montré que les travailleurs n'avaient pas besoin d'un organisme régional, contrôlé par les notables, pour gagner le combat. Elle a même marqué, avec le retrait de la C.F.D.T. du C.E.L.I.B. que les forces syndicales comprenaient qu'il était dangereux de cautionner par leur présence ce qui n'était plus qu'un instrument du pouvoir. Cette bataille a montré aussi que le pouvoir économique a cédé sous la pression du pouvoir politique, mais parce que ce dernier avait senti le risque que présentait pour lui la prolongation du conflit. Le même enseignement se dégage de la bataille du lait, les mêmes manœuvres se sont heurtées au même esprit de résistance et là encore le pouvoir a dû faire des concessions, à dire vrai mineures, parce qu'il ne pouvait pas se permettre en période pré-électorale de perdre totalement sa clientèle paysanne traditionnelle.

Améliorer les armes des travailleurs

Cependant la victoire ouvrière, la victoire paysanne n'ont pas été totales. Ouvriers et paysans devront améliorer leurs armes, livrer le combat sur un terrain plus large, lui donner un contenu politique.

Le manque d'unité syndicale a incontestablement affaibli le combat des travailleurs du Joint français. Il ne suffit pas de proclamer sa volonté unitaire, il faut encore la faire passer dans les faits. Une centrale syndicale a-t-elle intérêt à calquer ses positions sur celles d'un parti politique qui estimant être le seul représentant de la classe ouvrière, pourfend d'autres formations qui défendent aussi la classe ouvrière dans un style certes très différent, mais avec une sincérité incontestable ?

Nul ne conteste au parti communiste l'influence qu'il exerce sur la classe ouvrière, mais influence ne signifie pas monopole.

Cependant, même si, tenant compte de cette expérience, les syndicats réussissaient à maintenir une unité parfaite dans une lutte au sein d'un établissement, cette unité ne pourrait suffire lorsque celui-ci dépend étroitement d'une grande entreprise multinationale. Le moyen le plus efficace pour faire céder la direction du Joint français aurait été de déclencher un mouvement parallèle à Bezons, mais il était difficile d'obtenir des ouvriers parisiens qu'ils se missent en grève pour que leurs camarades de Saint-Brieuc puissent obtenir les mêmes salaires. Il était également difficile pour faire plier la C.G.E., d'obtenir des 118 000 travailleurs dispersés dans 125 usines qu'ils suivent le mouvement.

Et contre les firmes multinationales, le combat ne peut être réellement efficace, que s'il gagne les usines dispersées dans de nombreux pays. La solidarité ouvrière qui ne joue guère entre la Bretagne et Paris n'est pas encore près de se manifester entre la Bretagne, la Bavière ou la Lombardie. Par contre, la solidarité capitaliste se manifeste plus aisément : des concurrents s'abstiendront de mettre à profit la situation difficile d'une firme touchée par un tel conflit.

La lutte ouvrière ne peut donc être véritablement efficace que si les syndicats s'entendent pour organiser l'Europe des travailleurs face à l'Europe du capital. Mais cette organisation serait singulièrement facilitée si l'Europe était politiquement unie, si la réglementation du travail, les lois sociales, étaient identiques dans tous les Etats, si enfin un pouvoir politique réel, émanant d'une assemblée élue au suffrage universel, contrôlait la politique industrielle, la politique d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Europe, imposant ses vues aux firmes multinationales pour la localisation des usines comme pour la politique salariale. On peut penser que

le P.C.F., traditionnellement hostile à la C.E.E. finira par comprendre qu'un pouvoir politique européen constitue le meilleur moyen de contrôler les trusts internationaux.

Le succès des luttes paysannes dépend aussi de l'unité syndicale, mais si cette unité est souvent souhaitable à l'échelle nationale et européenne, les paysans bretons ont trop souvent l'impression, justifiée, « d'avoir tiré les marrons du feu » pour les autres. Aussi ont-ils avant tout besoin d'une solide organisation régionale ; ils savent que le problème agricole breton présente des caractères bien spécifiques, qu'il ne peut se résoudre sans une régionalisation des objectifs de production à l'échelle européenne et sans des mesures particulières concernant les transports.

Pour l'industrie comme pour l'agriculture, un pouvoir régional authentique constituera l'arme la plus efficace des travailleurs. Le conflit du Joint comme le conflit du lait, se seraient déroulés autrement si une assemblée régionale, élue au suffrage universel direct, si un exécutif régional avaient pu soutenir les intérêts des travailleurs du Joint comme ceux des travailleurs du lait. Face au chantage à la fermeture, le pouvoir régional aurait pu répliquer par la menace de la « régionalisation » de l'usine de Saint-Brieuc comme des usines laitières appartenant à des trusts internationaux, le pouvoir régional récupérant ainsi les fonds publics généreusement attribués à ces affaires privées. La région « à la Pompidou », simple établissement public aux mains du préfet, ne peut rien apporter aux travailleurs, sur le plan économique comme sur le plan social.

Cependant, même si elles renforçaient et unissaient davantage leur action, les organisations de travailleurs, ouvrières et paysannes, pourraient-elles obtenir des résultats véritablement décisifs dans le système politique et économique actuel, au sein de ce système libéral, conçu pour exploiter et écraser les faibles au nom de la

compétitivité économique ? La solution aux problèmes bretons est bien une solution politique. Les travailleurs du Joint français, en suscitant un étonnant mouvement de solidarité régionale ont aussi contribué à en faire prendre conscience à tous les Bretons. Grâce à eux, la nouvelle bataille de Bretagne est bien engagée.

table des matières

<i>Avant-Propos</i>	7
L'implantation du Joint français	15
Les travailleurs du Joint français et la politique de la firme	29
Une grève « à la bretonne »	49
Et voici la colère bretonne	85
Demain, la nouvelle bataille de Bretagne	125

table des graphiques

Evolution de l'effectif du Joint français	22
Ancienneté au Joint français	33
Pyramide des âges du personnel ouvrier au 1 ^{er} mai 1971.	37
Zone de résidence actuelle des travailleurs du Joint français	40
Aire de recrutement du Joint français	43

Achévé d'imprimer
sur les presses de
l'Imprimerie Moderne
22 - SAINT-BRIEUC

2° trimestre 1972

Dépôt légal n° 705

AU JOINT FRANÇAIS,
AU JOINT FRANÇAIS,
LES OUVRIERS BRETONS
DISENT MERDE AU PATRON.

(Chanson des grévistes.)

Au matin l'ordre d'évacuation est arrivé, et après pour pour le confirmer, les gendarmes mobiles, puis les C.R.S. Ils ont chargé et dispersé les grévistes, parmi lesquels certains n'ont pu faire autrement que de reconnaître qui, un ancien camarade d'école, qui un voisin, qui un parent... L'ordre avait été signé de la préfecture en accord avec le ministère compétent. Mais il avait été pris à la demande du p.-d. g. du Joint français, pour qu'on favorise le départ de ses directeurs.

Pierre DUCLOS
Ouest-France, 8 avril 1972.